

ACCÉDER À NOTRE AVENIR

Société d'expansion du Cap-Breton

Rapport annuel 2007

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA SECB BREF APERÇU

SOMMAIRE DE PROJET - NIVEAUX D'ACTIVITÉ EN 2006-2007

TOUS LES PROGRAMMES (APECA et SECB)

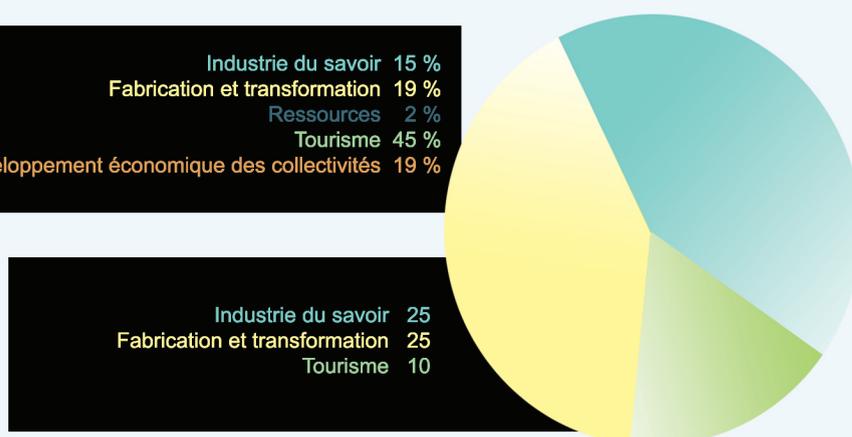
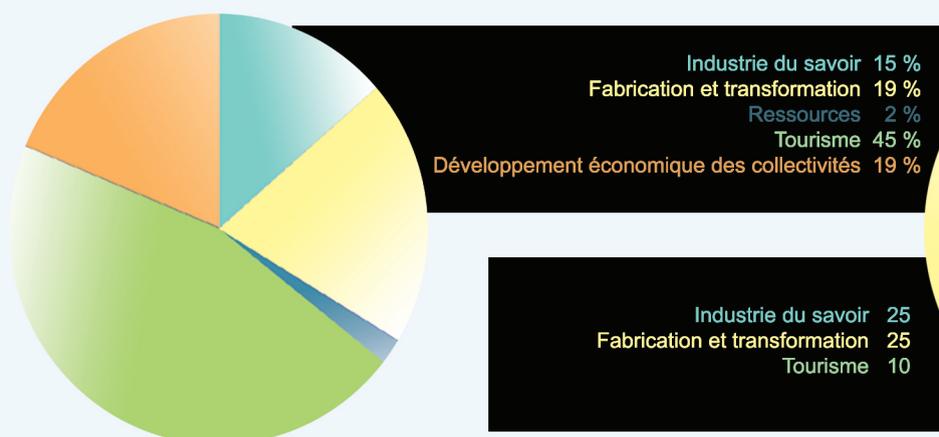
Nombre total de projets	205
Valeur totale en dollars des engagements	22 276 174 \$
Valeur totale en dollars des leviers financiers	18 295 366 \$
Nombre total (estimatif) d'emplois créés	142
% de l'aide – projets commerciaux	27 %
% de l'aide – projets non commerciaux	73 %
% de contributions remboursables	21 %
% de contributions non remboursables	79 %

ENGAGEMENTS DE LA SECB

Nombre total de projets	126
Valeur totale en dollars des engagements	7 958 543 \$
Valeur totale en dollars des leviers financiers	8 337 947 \$
Nombre total (estimatif) d'emplois créés	60
% de l'aide – projets commerciaux	50 %
% de l'aide – projets non commerciaux	50 %
% de contributions remboursables	34 %
% de contributions non remboursables	66 %

ENGAGEMENTS DE LA SECB PAR SECTEUR

NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS DE LA PAR SECEUR



L'honorable Peter G. MacKay, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères et Ministre de
l'Agence de promotion économique du
Canada atlantique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007.

La rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique* (aussi appelée la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*). Il renferme notamment les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le présidente et première dirigeante de la Société d'expansion du Cap-Breton,



Monique Collette

TABLE DES MATIÈRES

<i>Message de la présidente et première dirigeante</i>	2
<i>Message de la vice-présidente par intérim</i>	2
<i>Équipe de la haute direction</i>	3
<i>Conseil d'administration</i>	4
<i>Qui nous sommes</i>	5
<i>Contexte économique</i>	6
<i>Rendement par rapport aux objectifs fixés</i>	7
<i>Exploitations immobilières</i>	20
<i>Ressources humaines</i>	20
<i>Responsabilité sociale de la SECB</i>	21
<i>Langues officielles, communication et Gouvernement en direct</i>	22
<i>Gouvernance d'entreprise</i>	23
<i>Gestion du risque</i>	30
<i>Rapport et analyse de la direction</i>	31
<i>États financiers</i>	36

Message de la présidente et première dirigeante Monique Collette



L'économie de l'île du Cap-Breton continue de s'adapter aux changements survenus par suite de la fermeture des industries du charbon et de l'acier, ainsi que du déclin de l'industrie de la pêche. Comme en témoigne ce rapport annuel, des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la diversification des assises économiques et les indicateurs économiques montrent des signes d'amélioration. Cependant, le taux de chômage demeure élevé et l'émigration continue d'amoindrir le bassin de population de l'Île.

Devant ces défis constants, le conseil d'administration de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) a fait preuve de diligence en utilisant la souplesse du mandat de la Société et ses ressources financières pour miser sur de nouvelles possibilités. En étroite collaboration avec les intervenants communautaires et les entrepreneurs du secteur privé, la Société a investi dans l'avenir de l'Île.

La réussite qui en découle est largement due au dévouement et à la vision du conseil d'administration. En 2006-2007, les mandats de cinq des sept directeurs de la Société ont pris fin. Par conséquent, cinq nouveaux directeurs se sont joints au conseil en janvier 2007. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les anciens directeurs de leur contribution et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil. Je suis privilégiée de travailler avec tant de personnes qui ont la communauté à cœur et qui partagent un objectif commun, soit celui de bâtir un avenir meilleur pour l'île du Cap-Breton et la région de Mulgrave.

Message de la vice- présidente par intérim Marlene Usher



À la SECB, notre personnel est passionné des régions de l'île du Cap-Breton et de Mulgrave. Nous sommes déterminés à bâtir un avenir économique prometteur pour nos familles, nos amis et nos voisins. Nous formons une partie intégrante de la communauté que nous desservons.

Cette année, sous la direction du conseil d'administration, la SECB a participé activement à de nombreuses initiatives qui ont permis d'aider les entreprises et les collectivités. Grâce à notre protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), nous continuons de réussir à mettre sur pied les programmes de développement économique de l'Agence dans la région visée par notre mandat. Cela nous permet d'apporter des ressources supplémentaires afin de suivre l'orientation stratégique établie par le conseil. Dans les secteurs de l'orientation, de la défense des intérêts et du recrutement d'entreprises, nous avons participé à des initiatives relatives au tourisme et à l'assainissement de l'environnement. Ces investissements ouvriront la voie à la croissance future.

Le travail de la Société se poursuit et je sais que je parle au nom de tous les employés lorsque j'affirme que nous sommes impatients de voir l'avenir et de travailler avec les clients, les groupes communautaires et les autres intervenants du développement économique en vue d'assurer le renforcement et la croissance de l'économie. J'aimerais aussi remercier la direction et le personnel pour leur détermination à réaliser le mandat de la Société.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

JOE CASHIN

DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE

SHELLY KEHOE

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DES PROGRAMMES COMMERCIAUX

D.A. LANDRY

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MARLENE USHER

VICE-PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM

THOMAS PLUMRIDGE

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DES SERVICES INTÉGRÉS



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MONIQUE COLLETTE

Mme Collette assume les responsabilités de présidente de la Société d'expansion du Cap-Breton depuis 2003. Elle est également présidente de l'APECA.

MARLENE USHER

Marlene Usher est entrée à la Société en 2001. Auparavant, elle a accompli pendant douze ans les fonctions de gestionnaire principale dans une firme nationale de comptables agréés. Forte du titre de comptable agréée, elle met au service de la Société son bagage d'expérience acquise dans l'entreprise privée et en matière de services-conseils.

TERRY MILLER

Terry Miller habite depuis longtemps à l'Île du Cap-Breton. Diplômé de l'Université St. Mary's, il a récemment pris sa retraite après une carrière dans l'activité bancaire. Il est actuellement à l'emploi de la *Cape Breton District Health Authority*.

FRANK MACINNIS

M. MacInnis, un résident de Creignish (comté d'Inverness), a fait ses études à l'Université St-François-Xavier et, après une carrière dans le monde de l'éducation, il a pris sa retraite. M. MacInnis siège à plusieurs conseils d'administration et à de nombreux comités organisateurs.

BOB MUNROE

Originaire de Sydney, Bob Munroe est comptable agréé et partenaire associé de KPMG LLP, à Sydney. Il détient une expérience approfondie dans les domaines de la vérification, de la comptabilité, de la fiscalité et d'autres services consultatifs en matière de finances. M. Munroe oeuvre dans maintes activités professionnelles et communautaires.

SARA FIGLIOMENI

Née à North Sydney, Mme Figliomeni est diplômée de l'Université Mount St. Vincent; elle détient des connaissances et de l'expérience dans l'industrie hôtelière à titre de jeune entrepreneure. Mme Figliomeni est actuellement propriétaire-gérante du restaurant Joe's Warehouse, à Sydney; elle fait partie de plusieurs conseils d'administration et organismes communautaires.

EVA LANDRY

Mme Landry, une résidente de St. Peters, possède une vaste expérience professionnelle. Mme Landry a été la première femme à occuper les poste d'inspecteur et de surintendant des écoles de la Nouvelle-Écosse; elle a également travaillé comme consultante en éducation. Maintenant à la retraite, Mme Landry s'occupe activement de bénévolat auprès de sa collectivité.



QUI NOUS SOMMES

La SECB est une société d'État, une entité distincte qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui est également responsable de la SECB et de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB).

Outre ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'APECA à l'île du Cap-Breton. En 1995, la SECB et l'APECA ont signé un protocole d'entente (PE) permettant à la SECB de concevoir ses propres programmes et stratégies de développement économique pour compléter les programmes de l'APECA. Le protocole d'entente a été renégocié avec l'APECA afin de prévoir deux nouveaux mandats de cinq ans, débutant le 1^{er} avril 2000 et, le 1^{er} avril 2005.

En août 2000, le FICB a été constitué en tant que filiale détenue en propriété exclusive par la SECB et dotée de son propre conseil d'administration. Suivant la déclaration de la gouverneure en conseil, la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'applique au FICB comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Ainsi, le FICB doit rendre compte au

Parlement en présentant son propre plan d'entreprise et un rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente avec le FICB en vue de lui fournir de l'aide pour ses programmes et un soutien opérationnel, réduisant de ce fait les frais généraux administratifs.

En plus des rapports qu'elle entretient avec le FICB et l'APECA, la SECB met de l'avant depuis longtemps des mesures de développement économique en partenariat avec le ministère des Ressources humaines et du Développement social, le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse, les administrations de développement régional, Nova Scotia Business Inc., le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, DEVCO, Destination Cap-Breton, les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), divers organismes sans but lucratif, les municipalités et le secteur privé en vue de la réalisation de diverses mesures de développement économique.

La SECB continuera de favoriser les relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.

NOTRE MANDAT

La *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* confère à la Société un vaste mandat législatif qui s'énonce en ces termes :

La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.*

*Cette définition du Cap-Breton englobe aussi la région de Mulgrave.

NOTRE MISSION

L'énoncé de mission canalise les activités de la Société vers les principaux problèmes touchant l'économie de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Il se lit comme suit :

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est le principal organisme fédéral axé sur le développement économique du Cap-Breton. En association avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres intervenants locaux, elle utilisera ses vastes pouvoirs et sa souplesse pour appuyer, favoriser et coordonner les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la production de richesses, afin de créer des emplois durables à l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La restructuration économique continue d'évoluer au Cap-Breton depuis la fermeture des deux principales industries de l'Île entre 1999 et 2001. Pendant plus d'un siècle, les industries du charbon et de l'acier ont gouverné l'économie du Cap-Breton. Sept ans se sont écoulés depuis leur fermeture et malgré un certain nombre de défis qui persistent, l'économie du Cap-Breton demeure stable.

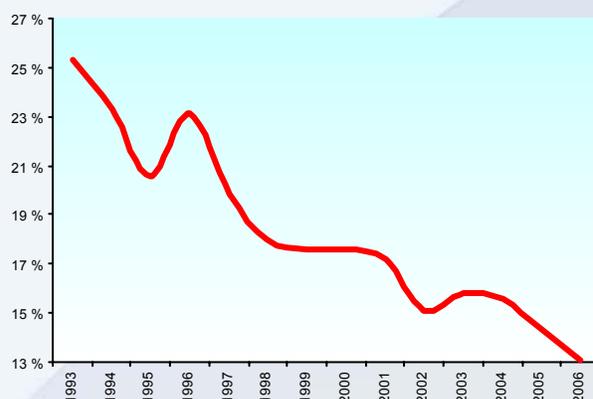
Les indicateurs sur la main-d'œuvre de Statistique Canada sont toujours très positifs pour le Cap-Breton. Au moment de la fermeture des industries du charbon et de l'acier, le taux de chômage du Cap-Breton était évalué à environ 18 pour cent. Depuis ce temps, le taux de chômage a connu un déclin constant. En 2006, il était évalué à environ 13 pour cent, le plus bas depuis des décennies.

Les chiffres sur l'emploi à l'Île se sont améliorés. Ces chiffres ont connu une augmentation constante depuis 1993, passant d'environ 47 000 personnes à près de 55 000 personnes en 2006.

L'émigration représente un défi permanent pour l'île du Cap-Breton. Même si les chiffres ont été encourageants au cours des dernières années, les calculs de Statistique Canada ont indiqué une augmentation de l'émigration en 2004-2005.

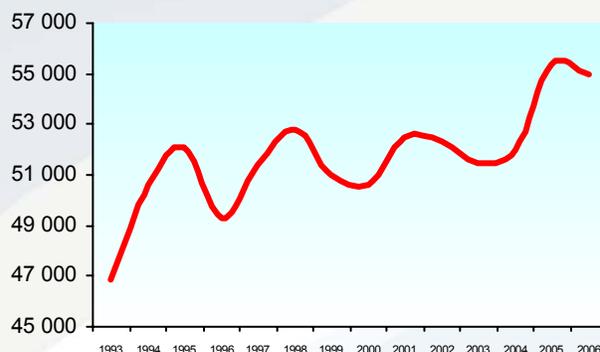
Selon les données les plus récentes pour l'Île, les revenus d'emploi par salarié ont connu une croissance constante. Le revenu total gagné a augmenté de 2,2 pour cent en 2004.

TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL CAP-BRETON



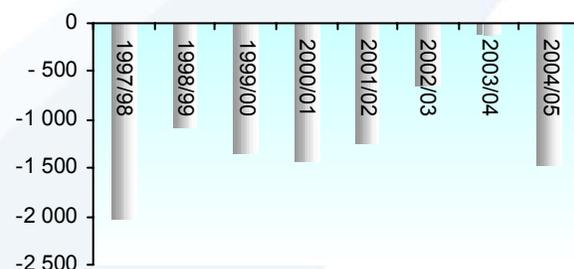
Source : Statistique Canada – Enquête sur la population active

TAUX D'EMPLOI ANNUEL CAP-BRETON



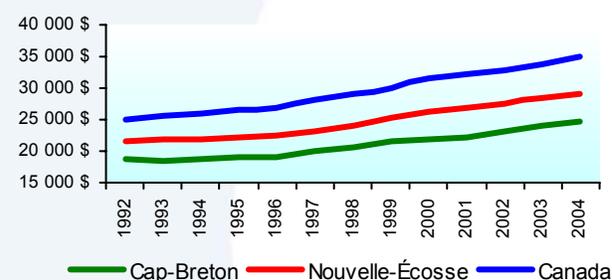
Source : Statistique Canada – Enquête sur la population active

MIGRATION NETTE CAP-BRETON



Source : Statistique Canada – données sur la migration

REVENU D'EMPLOI PAR TRAVAILLEUR



Source : Statistique Canada – Revenu et démographie selon les quartiers

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS

La SECB s'est donné un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs de rendement pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une orientation stratégique définie dans son Plan d'entreprise. Les indicateurs de rendement servent à :

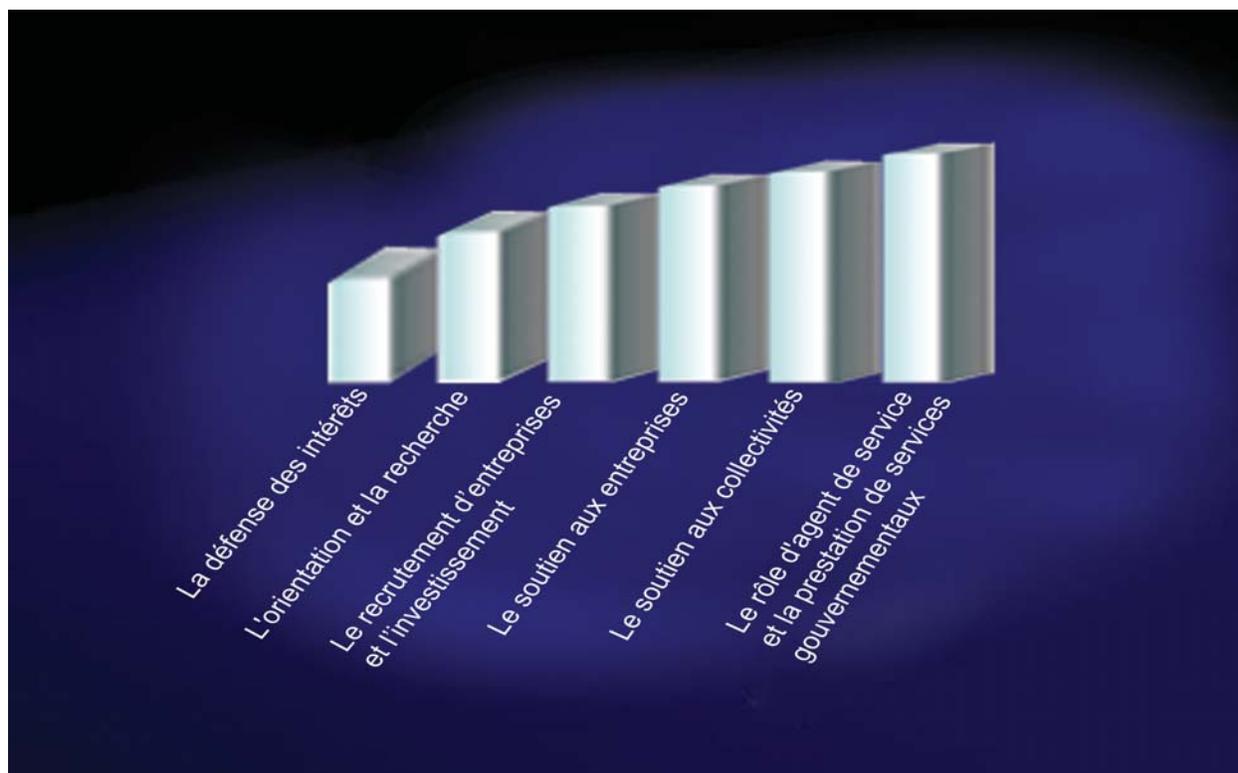
- vérifier que la Société atteint ce qu'elle s'est proposée d'atteindre;
- offrir une rétroaction quant aux objectifs et aux résultats d'entreprise aux fins de la planification de gestion;
- offrir une base pour l'établissement de rapports et pour la responsabilité face au public.

En 2006-2007, six activités ont continué de guider l'orientation stratégique de la Société. Les voici :

- le soutien aux entreprises;
- le soutien aux collectivités;
- le recrutement d'entreprises et l'investissement;
- la défense des intérêts;
- les politiques et la recherche;
- le rôle d'agent de prestation de services gouvernementaux.

La SECB recueille aussi des données économiques en vue de vérifier si elle apporte une contribution positive à l'économie du Cap-Breton. Au cours de la dernière décennie, les indicateurs économiques se sont montrés encourageants. À l'aide des outils de développement économique disponibles, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, le secteur privé et les collectivités, la SECB continue d'être un catalyseur de transformation positive.

Grâce à des recherches, la SECB contrôle aussi, en permanence, les répercussions que les programmes de la Société ont sur la région. Pendant l'année, la SECB a procédé à une analyse coûts-avantages de son initiative de commerce électronique pour déterminer son influence sur le tourisme et sur l'économie globale du Cap-Breton.



OBJECTIF

Assurer une croissance de l'économie en encourageant l'investissement du secteur privé dans des projets qui rehaussent la capacité concurrentielle des entreprises commerciales et qui favorisent des débouchés commerciaux afin de produire des emplois à long terme et durables.

Pendant plusieurs années, l'économie du Cap-Breton a été gouvernée par deux principales industries : le charbon et l'acier. Ces industries ont été exploitées dans l'Île pendant plus d'un siècle. En raison de la dépendance démesurée à ces industries, les assises d'exploitation d'entreprises de l'économie n'ont pas évolué au même rythme que celles des autres régions du pays. À la suite de la fermeture de ces industries il y a plus de sept ans, l'économie de l'Île a commencé à se rebâtir. La SECB collabore avec les entreprises de l'Île à différentes étapes d'investissements dans leur croissance, telles que dans le démarrage d'entreprises, les expansions, l'innovation, le développement des exportations, le commerce électronique, le perfectionnement des compétences, une infrastructure stratégique et les liens de télécommunication.

La Société peut offrir un accès aux capitaux sous la forme de prêts garantis, non garantis ou sans intérêt, d'avoir propre ou d'aide non remboursable. En 2006-2007, la SECB a engagé plus de 3,9 millions de dollars en soutien financier dans le cadre de ses activités de soutien aux entreprises.

En 2006, la SECB a commandé une analyse coûts-avantages de l'initiative de commerce électronique. Lancée en 2004, l'initiative de commerce électronique aide des entreprises locales à accentuer leur présence sur Internet, grâce à un site Web d'information ou à un site de commerce électronique pleinement fonctionnel. Les sites Web servent à bâtir une solide infrastructure technologique et procurent aux entreprises de l'île du Cap-Breton un avantage concurrentiel en rendant des produits locaux davantage accessibles aux marchés internationaux. L'analyse coûts-avantages a déterminé que pour chaque dollar dépensé dans le commerce électronique, des ventes de 50,70 \$ ont été enregistrées.

Le soutien aux entreprises de la SECB a permis aux entreprises d'augmenter l'embauche, d'accroître le taux de ventes d'exportation et de miser sur d'autres sources d'investissement.

Entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007, la SECB a aidé à la création directe de quelque 60 emplois. Durant l'année, la Société a atteint ses objectifs annuel et devrait atteindre ses objectifs quinquennaux en matière de création d'emplois et de ventes à l'exportation.

La Société n'a pas atteint son objectif en matière d'investissements suscités et de projets de commerce électronique. L'objectif de la SECB au chapitre des investissements suscités sera revu lorsque le Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) tirera à sa fin. Au cours des six dernières années, la SECB a participé à un bon nombre de projets financés par le FICB qui, en raison de leur taille et de leur portée, ont généré des montants supérieurs à la moyenne des investissements multipliés de la SECB. Étant donné que la majeure partie du Fonds a été investie avant la fin de 2005-2006, aucun nouveau projet n'a été financé par le FICB en 2006-2007, et la SECB n'a donc pas eu d'occasion de participer.

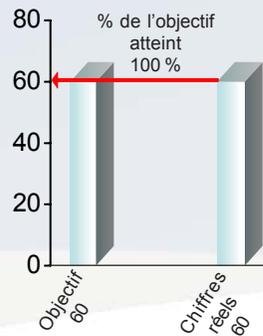
L'initiative de commerce électronique demeure une priorité pour la SECB. Durant les premières années, l'initiative ciblait principalement le secteur du tourisme, où elle a trouvé une grande quantité de preneurs. L'initiative s'est ensuite élargie vers d'autres secteurs. On prévoit que davantage de communications de la part de la SECB pour promouvoir l'initiative aura pour effet d'augmenter la participation future.

Nombre estimatif
d'emplois créés

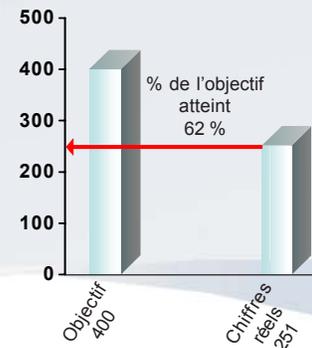
Objectif annuel
60 ETP créés

Objectif quinquennal
(2005-2006/2009-2010)
400 ETP créés

Objectif annuel
Emplois créés



Objectif quinquennal
Emplois créés (estimations)

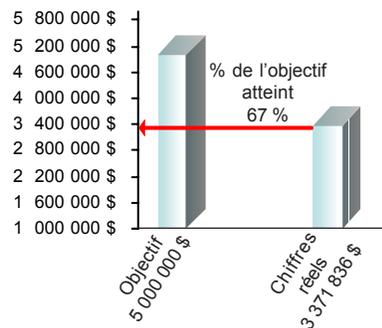


Valeur en dollars du
financement suscité

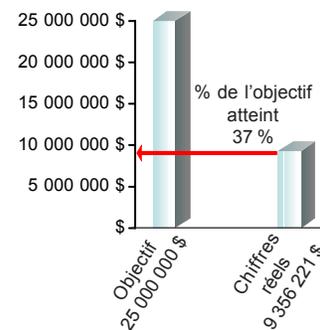
Objectif annuel
5 M\$ financement suscité

Objectif quinquennal
(2005-2006/2009-2010)
25 M\$ financement suscité

Objectif annuel
Financement suscité



Objectif quinquennal
Financement suscité

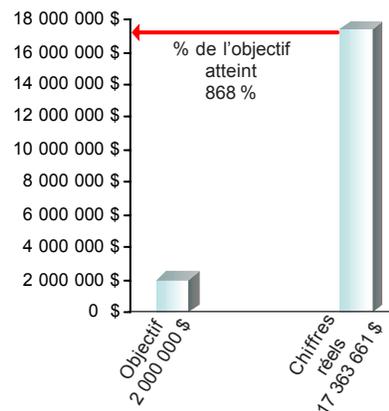


Valeur en dollars des
nouvelles ventes à
l'exportation

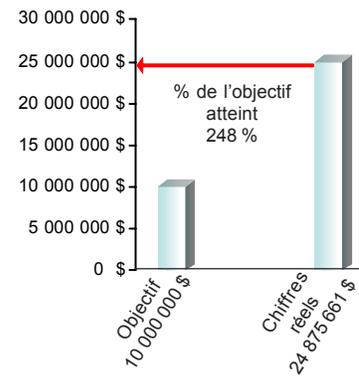
Objectif annuel
2 M\$ nouvelles ventes à
l'exportation

Objectif quinquennal
(2005-2006/2009-2010)
10 M\$ nouvelles ventes à
l'exportation

Objectif annuel
Ventes à l'exportation



Objectif quinquennal
Ventes à l'exportation

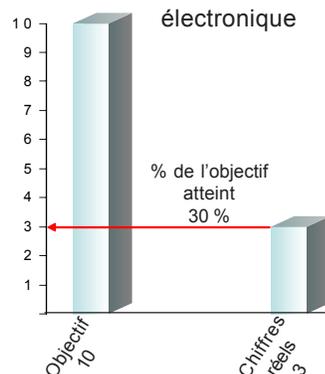


Nombre d'entreprises
aidées par
l'initiative de commerce
électronique

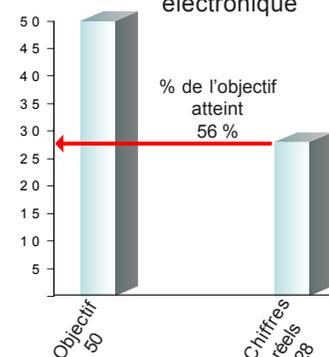
Objectif annuel
10 entreprises

Objectif quinquennal
(2005-2006/2009-2010)
50 entreprises

Objectif annuel
Entreprises de commerce
électronique



Objectif quinquennal
Entreprises de commerce
électronique



Ground Zero Communications Inc.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la SECB a investi dans la construction d'une unité de fabrication pour le premier système de communications Web entièrement intégré de Ground Zero Communications Inc. Le système offrira tous les avantages de la technologie protocolaire de téléphonie par Internet sur une plate-forme mobile et servira même de téléphone cellulaire standard et de téléphone conventionnel sans fil. L'entreprise prévoit mettre le produit à l'essai en direct ici au Cap-Breton. Ses marchés cibles seront les services de secours d'urgence et les projets d'infrastructure dans les pays en développement.



LOUISBOURG RESORT

Golf & Spa

CBI Cape Breton Island Developers Inc.

En décembre 2006, une annonce a été faite par des promoteurs européens pour construire une collectivité de villégiature près de Louisbourg au Cap-Breton. Les promoteurs du Cap-Breton prévoient construire un complexe luxueux de renommée mondiale d'une valeur de 300 millions de dollars, dont les installations comprendront un terrain de golf, un spa, un centre récréatif familial, un restaurant et des salles de conférence. Au départ, 24 résidences luxueuses seront construites, mais on prévoit développer un centre de villégiature de 200 à 300 résidences. Le projet devrait être terminé d'ici 2011.

Un projet de cette envergure est une excellente nouvelle pour l'économie du Cap-Breton. Les promoteurs du Cap-Breton prévoient qu'il en coûtera 95 millions de dollars pour l'infrastructure du centre de villégiature et 205 millions de dollars de plus pour la construction des résidences.

L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Grâce à son appui aux activités de la COLLECTIVITÉ, la SECB aide les collectivités à planifier et à mettre en œuvre des projets de développement communautaire qui s'inscrivent dans le cadre d'une activité économique à long terme autonome.



LE LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS

L'APPUI AUX ENTREPRISES

Grâce à son appui aux activités des ENTREPRISES, la SECB aide ses clients à démarrer une entreprise, à prendre de l'expansion ou à moderniser leurs installations. Des entreprises fortes améliorent le climat économique, favorise les nouveaux investissements, et augmente le nombre d'emplois et le revenu gagné.

 Société d'expansion du Cap-Breton
Enterprise Cape Breton Corporation
Canada

OBJECTIF

Aider les collectivités à planifier et à mettre en place des projets de développement des collectivités qui ont un lien direct avec une activité économique durable et à long terme.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Société a collaboré avec un certain nombre d'organismes de développement économique communautaire à l'atteinte d'objectifs précis définis et mis de l'avant par les collectivités. L'investissement dans les collectivités aide à créer un climat d'affaires concurrentiel sur l'Île, ce qui favorise le démarrage d'entreprises et attire de nouveaux investissements dans la région.

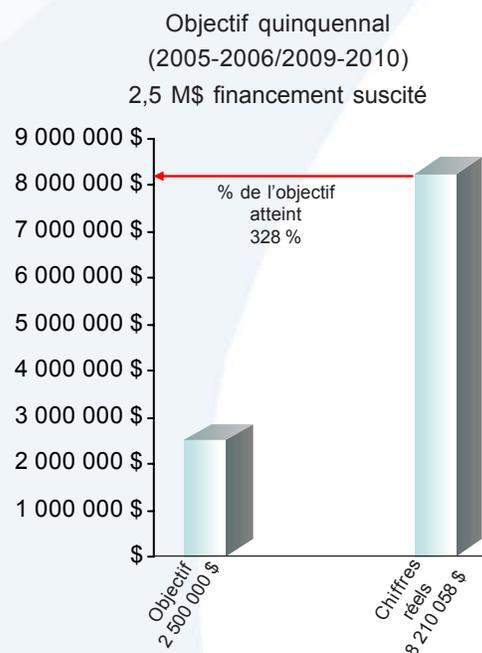
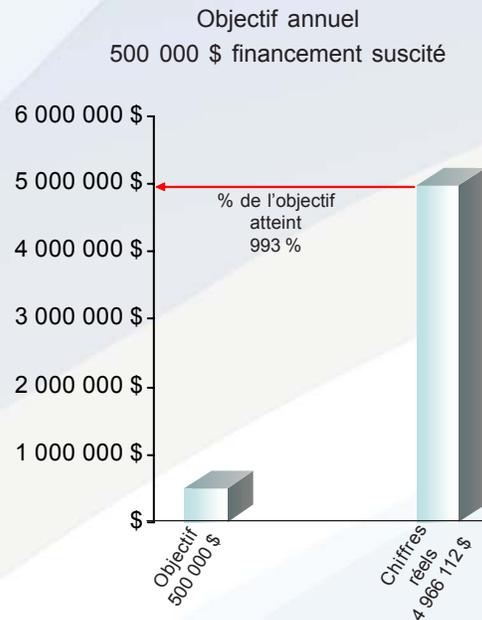
Le développement des collectivités a pris des formes diverses au cours de l'année. Au nombre des projets, on compte la planification stratégique à Sydney Mines, les améliorations aux infrastructures de l'Université du Cap-Breton, l'investissement dans le nouvel immeuble du centre d'artisanat et du design du Cap-Breton, des projets pour la télévision communautaire francophones et bon nombre d'autres projets de développement des collectivités.

La Société a dépassé son objectif annuel et son objectif quinquennal, en matière de multiplication des investissements. Au cours de l'exercice 2006-2007, la Société a influencé des investissements de 4,96 millions de dollars en vertu de son programme de soutien aux activités communautaires.

La SECB continue de soutenir les congrès et les activités sportives. En 2006-2007, la Société a été l'un des principaux promoteurs du tournoi de hockey *Vince Ryan Memorial Old-timers* qui a fait le tour de l'Île en mars. Les répercussions de cet événement durant la basse saison ont fait monter en flèche l'économie du Cap-Breton. Durant l'année, la SECB a aussi soutenu le tournoi de curling Grand Slam 2006, ainsi que la 30^e édition du *Annual Festival of Community Economics*.

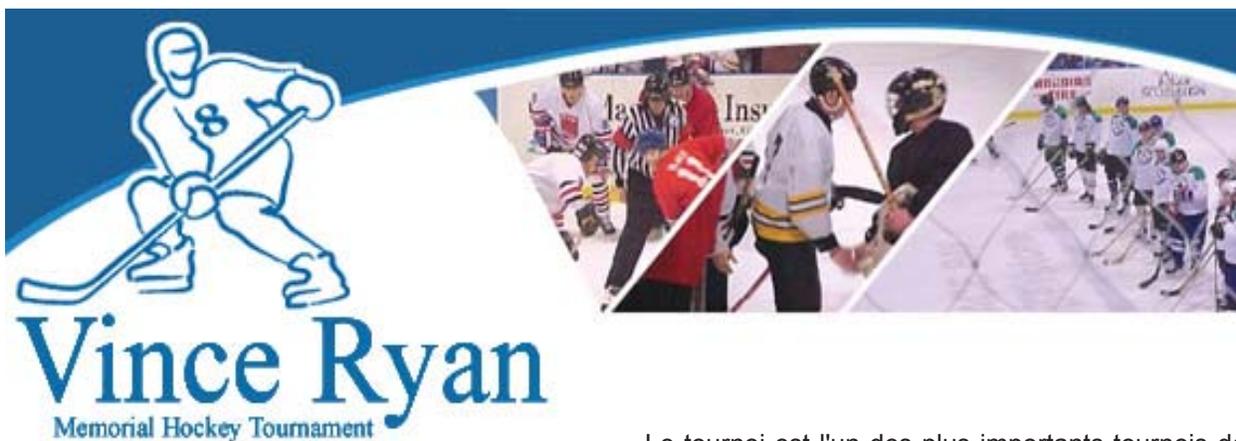
Dans le cadre de l'initiative Festival et événements spéciaux, la SECB a contribué à 70 festivals et événements sur l'ensemble de l'Île, permettant des investissements de plus de 1,3 million de dollars.

VALEUR EN DOLLARS DU FINANCEMENT SUSCITÉ



Centre d'artisanat et du design du Cap-Breton

Le centre d'artisanat et du design du Cap-Breton a construit un nouvel immeuble grâce à l'aide financière de la SECB. Le nouvel immeuble comprend une galerie d'art, des locaux de studio, des salles de classe, un espace d'exposition, une bibliothèque et des espaces de bureaux.



La SECB a accordé une aide financière au tournoi de hockey des anciens Vince Ryan Memorial pour contribuer à maintenir et à augmenter les inscriptions de visiteurs provenant de l'extérieur de l'île.

Le tournoi est l'un des plus importants tournois de hockey pour adultes au monde. Plus de 200 bénévoles sont nécessaires au bon déroulement du tournoi annuel. Depuis 1989, le tournoi a permis de recueillir environ 100 000 \$ en bourses d'études pour les étudiants des écoles secondaires locales.

OBJECTIF

Attirer de nouveaux investissements commerciaux à l'île du Cap-Breton.

La stratégie de recrutement et d'investissement en entreprise de la SECB est le fruit de recherches réalisées par la Société, de l'élaboration d'un plan de marketing, de consultations des collectivités et de partenariats avec des intervenants locaux et d'autres ordres de gouvernement.

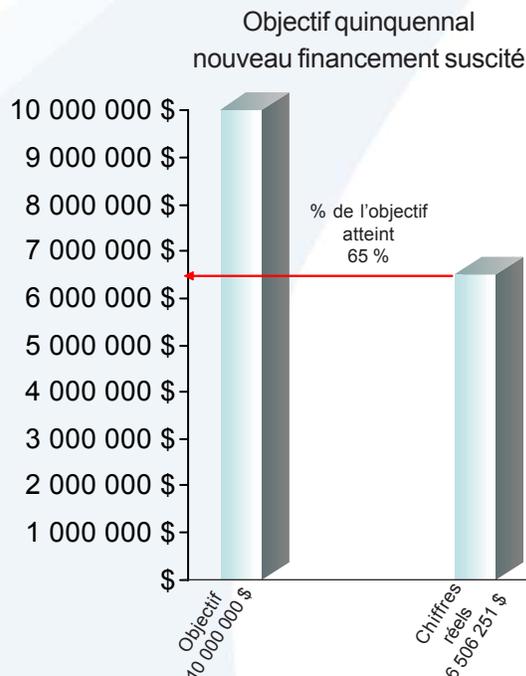
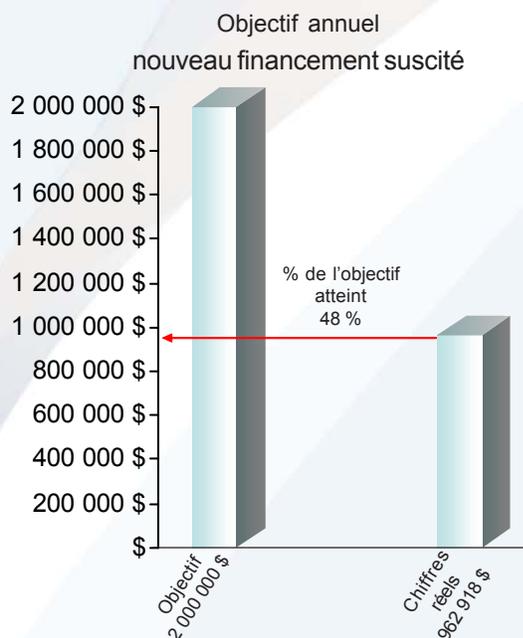
Durant l'année, la SECB a appuyé un certain nombre d'activités de recrutement d'entreprises notamment la vitrine pour les entreprises et les consommateurs à Port Hawkesbury. La Société a aussi parrainé une foire commerciale multisectorielle en Alberta (partenaire de l'Est) pour présenter les produits et les services des entreprises du Canada atlantique dans le but de faire connaître les avantages des partenariats avec les entreprises de la Nouvelle-Écosse.

La Société a aussi organisé une mission d'enquête à Humber Valley, une destination de villégiature touristique à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les représentants de la SECB ont visité les propriétés et les aménagements, et ont rencontré les promoteurs du centre de villégiature pour recueillir des renseignements supplémentaires et des conseils pour mettre de l'avant une initiative semblable au Cap-Breton, maintenant connue sous le nom de Louisbourg Golf & Spa.

La SECB attire de nouveaux investissements en trouvant des investissements étrangers directs de l'extérieur du Canada ainsi que des investissements provenant d'ailleurs au Canada. La SECB estime avoir attiré 962 918 \$ en nouveaux investissements au Cap-Breton au cours de l'exercice 2006-2007, ce qui représente près de 50 pour cent de son objectif.

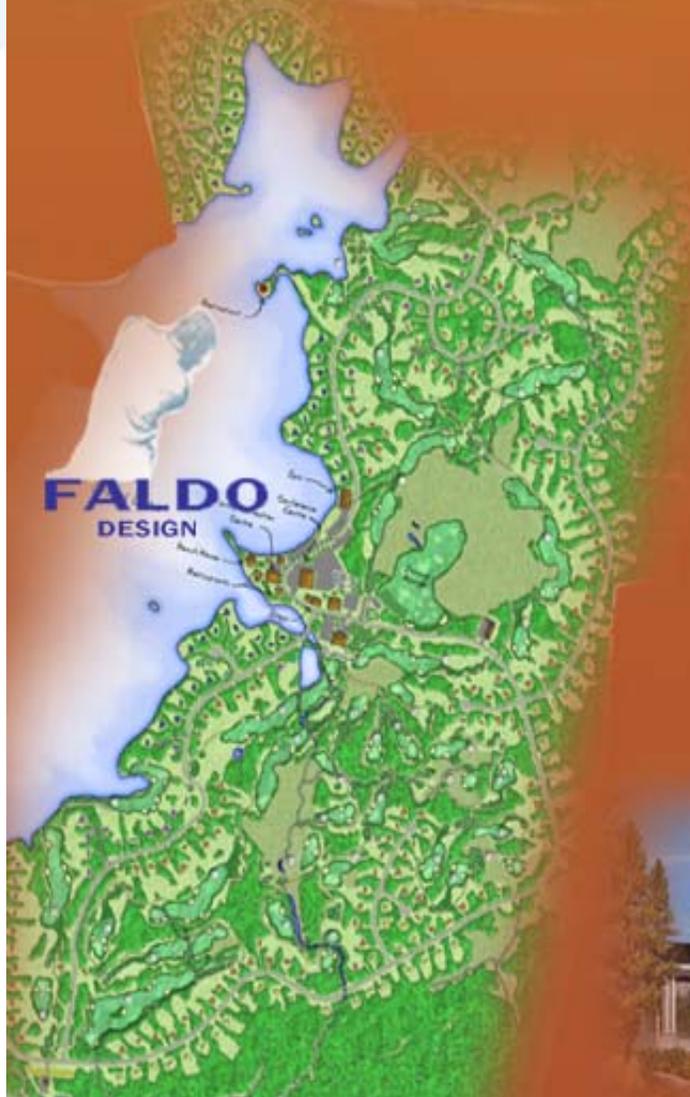
Tout comme l'objectif de la SECB en matière d'investissements suscités dans le cadre de ses activités de soutien aux entreprises, son objectif relatif aux nouveaux investissements sera revu lorsque le FICB tirera à sa fin. Au cours des six dernières années, la SECB a participé à un bon nombre de projets financés par le FICB qui, en raison de leur taille et de leur portée, ont généré des montants supérieurs à la moyenne des investissements au Cap-Breton.



Le joyau du centre de villégiature de Louisbourg sera le terrain de golf professionnel de 18 trous, " The Fortress ", conçu par le golfeur de renommée internationale, Nick Faldo. Un parcours de 18 trous à normale 3 viendra également s'ajouter au parcours professionnel.

LOUISBOURG RESORT

Golf & Spa



OBJECTIF

Défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Cap-Breton dans la prise de décisions par le gouvernement.

Ce rôle de la SECB consiste à faire connaître les intérêts, les priorités et les préoccupations de l'île du Cap-Breton dans la sélection des projets gouvernementaux et dans les décisions et les mesures qui s'y rapportent.

La défense des intérêts comprend les fonctions suivantes :

- fournir des conseils relativement aux questions susceptibles d'influer sur les possibilités de développement économique à l'île du Cap-Breton grâce à la participation à des réunions, des groupes de travail et des comités;
- faire connaître les intérêts, les priorités et les préoccupations du Cap-Breton aux autres ministères et organismes gouvernementaux en créant des partenariats et des réseaux;
- assurer l'établissement d'un processus d'échange d'information efficace, et fournir un aperçu et une connaissance des orientations, des perspectives et des priorités, dans l'Île et à l'extérieur;
- travailler en collaboration avec les autres ministères du gouvernement situés en Nouvelle-Écosse continentale et à Ottawa.

Durant l'année, la SECB a joué un rôle de défense des intérêts dans un certain nombre de dossiers. La Société a dirigé un groupe de travail composé de quelques centres de service à la clientèle, afin de mener une étude sur les taux de roulement du personnel. Les taux de roulement élevés du personnel sont souvent un fléau pour cette industrie et le processus de dotation est difficile pour ce qui est de trouver, de choisir, de former et de garder du personnel qualifié. La Société a recruté les services de Dan White and Associates pour mener une étude afin de mieux comprendre les causes sous-jacentes du roulement de personnel et pour examiner les pratiques exemplaires des autres centres.

L'industrie du service à la clientèle du Cap-Breton continue de jouer un rôle clé dans l'économie locale. Les retombées économiques du secteur sont importantes. Une étude menée en 2004 révèle que les centres de service à la clientèle de l'île ont dépensé environ 119 millions de dollars dans les activités générales cette année-là, ce qui a permis de créer du travail pour plus de 3 800 années-personnes (notamment un effet d'entraînement) et 113 millions de dollars en PIB.

À la suite de la signature d'un protocole d'entente entre la Société et le FICB, la SECB a recruté les services d'Ernst & Young Orenda Corporate Finance Inc. pour élaborer une stratégie de sortie pour que le FICB se départe de la Cape Breton Casting Inc. (CBCI). Au cours de l'exercice 2005-2006, le FICB s'est prévalu de ses droits en vertu du contrat qui le liait avec la CBCI, prenant en charge cette entreprise en mars 2006. Au cours de l'établissement de cette usine, les actionnaires de la CBCI ont rencontré certaines difficultés financières et ont été incapables de trouver les sommes nécessaires pour terminer le projet.

Durant 2006-2007, la SECB a continué de travailler en partenariat avec les collectivités autochtones au Cap-Breton en vue de l'atteinte des objectifs de développement économique. La SECB participe toujours aux travaux de bon nombre de comités et de groupes de travail axés sur les perspectives spécifiques du Cap-Breton, entre autres avec les intervenants suivants :

- le Comité de développement économique tripartite : un partenariat entre les gouvernements fédéral et provincial, et les Premières nations de la Nouvelle-Écosse.
- le Réseau des agents de développement économique : un groupe de bénévoles qui se réunit régulièrement pour discuter de questions relatives aux Autochtones.
- l'initiative de l'après Marshall : une mesure du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral à la décision dans l'affaire Marshall, qui inclut des dispositions sur le développement économique dans les collectivités des Premières nations.

Projet d'assainissement des étangs bitumineux de Sydney

Durant l'année, les représentants de la SECB ont collaboré avec cinq collectivités autochtones à des activités d'acquisition relatives au projet d'assainissement des étangs bitumineux de Sydney. La *Sydney Tar Ponds Agency* a mis de côté une partie du projet de décontamination pour les entreprises autochtones. Seules les entreprises composées d'au moins 51 pour cent d'Autochtones sont invitées à soumissionner au projet. De plus, si un soumissionnaire a plus de cinq employés à temps plein, au moins un tiers de ces employés doivent être Autochtones. Les sous-traitants ont aussi des exigences à respecter relativement aux Autochtones.

OBJECTIF

Contribuer à fournir une base solide aux priorités en matière de politiques et de programmes de la Société.

La recherche et l'analyse à la SECB reflètent et soutiennent :

- des questions d'économie locale en émergence;
- des défis structureaux et des débouchés;
- des considérations propres à des secteurs spécifiques;
- des politiques fédérales;
- les programmes et les mesures de développement de la SECB;
- le besoin d'une gestion et de l'évaluation continue du rendement.

Au cours de l'exercice de 2006-2007, le Groupe des politiques de la SECB a mené trois études de recherche, lesquelles sont décrites ci-après.

Analyse du roulement du personnel dans l'industrie des télésecrets dans l'île du Cap-Breton

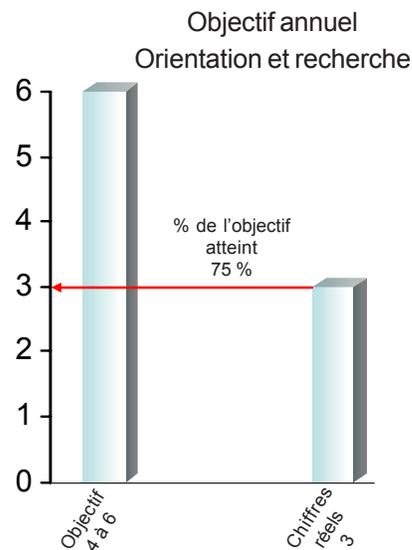
La Société a recruté les services de Dan White and Associates pour réaliser une analyse approfondie du roulement du personnel dans l'industrie des télésecrets au Cap-Breton.

L'analyse a révélé que les pratiques relatives aux ressources humaines dans les centres de service à la clientèle du Cap-Breton pourraient bénéficier d'une mise au point et d'une adaptation appropriées selon le contexte régional. Les centres du Cap-Breton sont plus grands que ceux de taille moyenne que l'on retrouve ailleurs au Canada et aux États-Unis; par conséquent les circonstances entourant le roulement du personnel sont uniques et tendent à nécessiter une intervention particulière. Dans de telles circonstances, le travail d'équipe, la formation et les stratégies particulières de maintien de l'effectif sont primés. Les cheminements de carrière des employés sont aussi essentiels à la motivation et à l'imputabilité.

Analyse des répercussions économiques de la Cape Breton Casting Inc. (CBCI)

La SECB a effectué une évaluation des répercussions économiques de la CBCI. La CBCI supervise actuellement l'exploitation de l'usine et est à la recherche d'un acheteur potentiel. Les principales conclusions de l'analyse sont les suivantes :

- Durant la phase de la construction, la CBCI a créé du travail pour 40,1 années-personnes, généré des revenus des ménages de 1,2 million de dollars et un produit intérieur brut de 1,5 million de dollars.
- Pour une année type d'exploitation, la CBCI crée un total de 108 emplois directs et indirects, une masse salariale totale de 4,2 millions de dollars et un produit intérieur brut total de cinq millions de dollars.
- L'exploitation a aussi généré des avantages fiscaux de 570 000 dollars par année pour le gouvernement fédéral et de 590 000 dollars pour le gouvernement provincial.





Analyse coûts-avantages de la mesure axée sur l'initiative de commerce électronique de la SECB

La Société a obtenu les services de Canmac Economics pour réaliser une analyse des avantages économiques de l'initiative de commerce électronique de la SECB afin de déterminer ses répercussions sur l'affluence touristique au Cap-Breton. Au début de l'étude menée au cours de l'exercice 2005-2006, les renseignements disponibles à ce stade étaient insuffisants étant donné qu'un certain nombre de sites de commerce électronique n'étaient pas encore fonctionnels. L'étude a été mise en suspens avant d'être terminée en décembre 2006.

Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- Les clients du commerce électronique de la SECB ont été appelés à coter leur taux de satisfaction concernant la réussite du projet de commerce électronique sur une échelle de 1 à 5, sur laquelle 1 équivaut à très insatisfait et 5 équivaut à très satisfait. Le résultat moyen à cette question était de 4,2.
- Les clients ont aussi été appelés à coter leur satisfaction concernant le rôle de la SECB visant à financer leur projet de commerce électronique sur la même échelle (1 à 5) que celle de l'évaluation du projet. Le résultat moyen concernant l'aide consentie par la SECB était de 5, c'est-à-dire que tous les répondants se disaient très satisfaits de l'aide de la SECB.

- Durant la période comprise entre 2007 et 2011, les ventes totales moyennes par client devraient augmenter progressivement pour atteindre 1 028 278 \$ en 2011, une croissance de 20,1 % ou de 4 % par année. Cependant, le taux de croissance prévu des recettes du commerce électronique en pourcentage des ventes totales devrait passer de 27,11 % en 2006 à 44 % en 2011, ce qui représente une croissance de 62,3 % ou de 12,5% par année.
- Chaque dollar dépensé en commerce électronique génère des ventes de 50,70 \$.
- Durant la période comprise entre 2004 et 2011, selon la valeur actualisée, le programme devrait générer les avantages suivants :
 - 26,7 millions de dollars de ventes;
 - 7,9 millions de dollars de salaires;
 - 2,2 millions en profits d'entreprise;

Les clients ont estimé que 44,4 % de ces avantages n'auraient pu être obtenus sans l'aide de la SECB.

Collaboration avec les collectivités

Durant l'année, le Groupe des politiques a travaillé avec un certain nombre de groupes communautaires à l'élaboration du mandat relatif à diverses études et divers projets communautaires, notamment :

- *Silver Dart Centennial Association* ~ 100^e anniversaire du vol du Silver Dart au Canada,
- Premium Seafood et Louisbourg Seafood ~ Étude sur la pêche au poisson de fond au Cap-Breton
- *Louisbourg Merchants' Association* ~ Planification stratégique du 250^e anniversaire du second siège de Louisbourg.

OBJECTIF

Assurer l'exécution de programmes et la prestation de services au nom d'organismes gouvernementaux, afin d'accroître les occasions d'exercer une approche coordonnée au développement économique à l'île du Cap-Breton et, en particulier, d'accélérer la croissance des revenus gagnés et des débouchés d'emploi dans la région.

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

La SECB offre les programmes suivants au nom de l'APECA :

Programme de développement des entreprises (PDE)

Ce programme a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à s'établir, à agrandir et à se moderniser en offrant un accès aux capitaux sous forme de prêts sans intérêt et non garantis. Le PDE fournit également un soutien non remboursable aux organismes sans but lucratif.

Programme de services-conseils (PSC)

Ce programme assure aux entreprises clientes un accès immédiat à des compétences en consultation pour la poursuite d'occasions d'affaires ou la résolution de problèmes.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)

Ce programme appuie les projets d'infrastructure municipale de petite envergure. Le FIMR comporte aussi un élément axé sur les besoins des collectivités autochtones en matière d'infrastructure.

Programme de développement des collectivités

Ce programme appuie les CBDC autonomes et sans but lucratif afin d'aider les entrepreneurs en milieu rural à avoir accès à l'information, aux conseils et aux capitaux dont ils ont besoin pour réussir.

Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique - La deuxième vague

En 2000, le Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique a fourni 700 millions de dollars d'investissement pour le développement économique du Canada atlantique. Le Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique a commencé sa deuxième phase qui touche les secteurs essentiels au maintien de la croissance économique - investir dans l'innovation, investir dans les collectivités, investir dans les gens et investir dans le climat des affaires.

LA CORPORATION FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON

Incorporé en août 2000, le FICB possède son propre conseil d'administration et il rend compte séparément au Parlement au moyen d'un plan d'entreprise et d'un rapport annuel. La SECB a conclu un protocole d'entente avec le FICB pour lui offrir un soutien administratif et opérationnel. Du personnel de la SECB a été affecté au FICB afin de soutenir son conseil d'administration et ses opérations. On peut consulter les résultats et le rapport annuel pour le FICB sur le site Web suivant : www.cbgef.ca/.

Programmes de l'APECA 2006-2007 (Engagements)	Nombre de projets	Aide financière
Programme de développement des entreprises	45	6 184 200 \$
Programme de services-conseils	24	69 226 \$
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	12	10 437 731 \$
Programme de développement des collectivités	3	1 125 000 \$
Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique		
- Fonds des collectivités innovatrices	19	6 255 938 \$
- Les femmes, les jeunes et les compétences en affaires	10	410 089 \$
- Le commerce, l'investissement et le tourisme	2	342 404 \$

EXPLOITATIONS IMMOBILIÈRES

La SECB a réactivé DARR (Cap-Breton) Limitée en 2003 en tant que société de portefeuille immobilière afin de consolider la gestion des biens immobiliers et de promouvoir le développement économique au Cap-Breton.

DARR (Cap-Breton) Limitée s'occupe d'acquisition et de cession de terrains qui profitent financièrement au Cap-Breton en encourageant l'investissement du secteur privé. Cette société se comporte conformément à toutes les règles et directives de la SECB. Des mises à jour opérationnelles et financières figurent régulièrement à l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil d'administration de la SECB.

Durant l'exercice de 2006-2007, DARR a exploité quatre propriétés dans la région de Sydney et de Port Hawkesbury. Trois de ces propriétés sont essentiellement des espaces de bureaux qui sont occupés par des entreprises des secteurs public et privé. Le centre de ressources de Point Edward qui est à vendre, était libre durant 2006-2007.

La SECB et la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) ont collaboré, durant le processus de liquidation de la DEVCO, en vue de maximiser le potentiel futur en matière de développement économique en ce qui concerne le transfert des biens immobiliers de la DEVCO à la SECB. À cette fin, un protocole d'entente officiel a été signé en 2005 et renouvelé en 2006. Le premier transfert de la garde des biens a eu lieu en janvier 2007 et représentait le transfert d'environ 3 700 hectares de terre à la SECB. Les deux sociétés d'État collaborent actuellement à la deuxième phase qui devrait commencer au milieu de l'automne 2007.

RESSOURCES HUMAINES

La SECB est divisée en un certain nombre d'unités opérationnelles qui relèvent de la première dirigeante. Les unités sont les suivantes :

- programmes commerciaux;
- développement économique des collectivités;
- vérification interne;
- services généraux; et
- communications et accès à l'information.

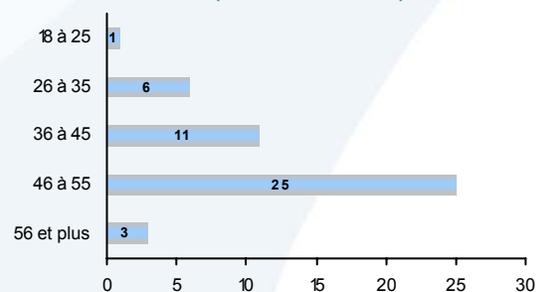
La formation offerte touche divers secteurs, notamment l'apprentissage du français, le perfectionnement annuel des compétences des comptables agréés de la Société, les cours de niveau universitaire, la formation à la direction, la formation à la gouvernance ministérielle, la planification de carrière et les ateliers sur la retraite, ainsi que les symposiums de santé et sécurité en milieu de travail.

Nombreux sont les employés de la SECB qui ont une expérience importante du secteur privé; ils contribuent au succès d'ensemble de la Société comme entité qui entretient des liens avec son environnement. Plus de 13 pour cent des membres du personnel ont des titres professionnels, tandis que 6 pour cent d'entre eux détiennent des diplômes de maîtrise. Environ 19 pour cent des employés sont bilingues.

La SECB occupe deux emplacements pour desservir sa clientèle et assumer son mandat. Le bureau principal, situé à Sydney en Nouvelle-Écosse, reçoit tous les jours 44 employés. La Société possède également un bureau secondaire à Port Hawkesbury, où travaillent deux employés.

Le personnel de la SECB fait partie des communautés locales et il s'engage à réaliser le mandat de la Société qui consiste à améliorer l'économie locale. Les employés sont des bénévoles actifs au sein de leurs communautés et ils continuent de se démarquer. Le personnel de la SECB a toujours été fier de contribuer à diverses œuvres de bienfaisance telles que l'association des Grands frères Grandes sœurs, la Société canadienne du cancer et le *Every Woman's Center*.

DONNÉES SUR LES EFFECTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 MARS 2007)



ÂGE MOYEN

Ensemble du personnel	44
Haute direction	47

ANNÉES DE SERVICE

Moins de 10 ans	26
10 à 29 ans	20
30 ans et plus	0

TOTAL DE L'EFFECTIF EN PERSONNEL 46

SECB 2007

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA SECB

LA RESPONSABILISATION ET LA TRANSPARENCE

La Société prône des valeurs de responsabilisation et de transparence dans ses activités. Une politique de divulgation proactive selon laquelle tous les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe de direction doivent être affichés régulièrement sur le site Web a été appliquée. Le site contient aussi une liste complète de tous les projets approuvés et comporte un moteur de recherche.

Depuis septembre 2005, la SECB est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Depuis ce temps, la Société a investi dans la formation du personnel et dans d'autres logiciels pour l'aider à se conformer à cette nouvelle exigence législative. En ce qui a trait aux demandes, la Société a reçu une très grande quantité de demandes à l'exercice 2005-2006; la demande a toutefois diminué au cours de l'exercice 2006-2007. Un total de 20 demandes relatives à la *Loi sur l'accès à l'information* et de deux demandes relatives à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été transférées de l'exercice 2005-2006 au nouvel exercice. Seulement trois demandes relatives à la *Loi sur l'accès à l'information* et une demande relative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été reçues au cours de l'exercice 2006-2007. Depuis le 31 mars 2007, il n'y a plus de demandes en suspens relativement à la LAI et une seule relativement à la LPRP. La Société administre également ces deux lois pour le compte du FICB.

LES DROITS DE LA PERSONNE

En tant que personnes, les employés de la SECB au même titre que ses clients, ont le droit de faire respecter leur dignité d'êtres humains et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité. La SECB s'engage donc à créer et à maintenir un milieu de travail et d'affaires exempts de harcèlement et de discrimination pour motifs illicites.

LES JEUNES ET L'ÉDUCATION

Depuis le tout début, la SECB a à cœur d'établir des partenariats avec les établissements d'enseignement et les principaux intervenants afin de construire une économie qui offre des possibilités aux jeunes.

L'augmentation du taux de migration de sortie met en évidence, plus que jamais, l'importance d'ouvrir des portes à nos jeunes. La SECB reconnaît que les jeunes représentent l'avenir de l'Île et qu'ensemble, nous devons multiplier les occasions relatives à l'éducation et à l'entrepreneurship.

La SECB exécute le programme « *Étudiants en affaires*. » Ce programme vise à encourager les jeunes entrepreneurs à créer leur propre emploi d'été et à acquérir une expérience précieuse dans le domaine de l'entrepreneurship. La SECB continue aussi d'embaucher six étudiants chaque année afin de combler des emplois d'été dans tous les secteurs du développement économique.

La SECB maintiendra sa collaboration avec la Jeune chambre internationale (JCI). La Société lui vient en aide dans de nombreux domaines, notamment le développement de l'entrepreneurship, des compétences, et de l'exportation, et les stages.

LANGUES OFFICIELLES, COMMUNICATION ET GOUVERNEMENT EN DIRECT

LANGUES OFFICIELLES

La Société s'engage à respecter les principes de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et travaille en étroite collaboration avec les communautés linguistiques en situation minoritaire (francophones) de l'Île dont le développement économique est la priorité et le facteur déterminant de leur survie et de leur croissance.

Avec un effectif en personnel bilingue à plus de 19 pour cent, la SECB maintient un personnel de base bilingue capable d'offrir ses divers services et programmes dans les deux langues officielles. En 2005-2006, la Société a établi une petite école linguistique pour aider le personnel à développer sa carrière et pour faciliter la conservation de la langue. Durant 2006-2007, deux membres de l'équipe de direction ont participé à une formation linguistique à temps complet.

Pour ce qui est de ses activités de sensibilisation, la Société a établi une relation de travail solide avec les communautés linguistiques en situation minoritaire de l'île du Cap-Breton et un agent de développement a été nommé pour travailler directement avec les groupes et les entreprises des communautés francophones. La Société a aussi un champion des langues officielles, qui communique avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et les autres sociétés d'État pour faire la promotion des langues officielles au sein de la Société.

COMMUNICATION

La communication est la clé de relations solides avec les intervenants de la Société et la communauté qu'elle dessert. L'objectif global de l'équipe de communication est de comprendre comment le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SECB, investit dans l'amélioration des perspectives économiques de l'île du Cap-Breton.

Les projets de la SECB ont touché presque toutes les collectivités de la région visée par le mandat de la Société. Dans le but d'instiller un sentiment de fierté et de favoriser de futurs investissements, il est important de reconnaître, de célébrer et de communiquer ces réalisations.

Au cours de la dernière année, la SECB a émis treize communiqués sur diverses initiatives et a participé à sept salons commerciaux ou missions commerciales à la fois comme commanditaire et comme exposant.

En travaillant directement avec l'APECA, le Groupe des communications de la SECB continue de financer et de promouvoir bon nombre d'initiatives liées à l'entrepreneuriat, à l'innovation, au commerce et à la présence des femmes en affaires.

Les capacités internes de la Société en matière d'infographie ne permettent pas seulement de réduire les coûts mais aussi de garder un meilleur contrôle sur la conception et la gestion de son matériel d'affaires publiques. Un total de 54 annonces opérationnelles et promotionnelles ont été créées sur place en vue de leur parution dans divers journaux et magazines tout au long de l'année. La Société produit également son propre rapport annuel à l'interne et son personnel prend en charge tous les aspects du processus de conception soit la partie rédactionnelle, la présentation, la conception, et même l'impression et la reliure.

GOUVERNEMENT EN DIRECT

Le Gouvernement en direct (GED) est une initiative pangouvernementale qui a pour but d'exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiens un accès amélioré aux services gouvernementaux axés sur les citoyens, et ce, dans la langue officielle de leur choix.

À cette fin, la SECB a travaillé avec l'APECA afin de mettre sur pied des services en ligne sécurisés à l'intention des clients de l'APECA. En 2006, la SECB a lancé son propre portail client nommé « La SECB en direct ». Cette infrastructure de services en ligne sécurisés permet aux clients d'avoir accès aux renseignements relatifs à leurs projets et de présenter des demandes en ligne. Elle permet aussi aux clients de communiquer avec les représentants de la SECB en toute confidentialité. Les améliorations à apporter à ce service pourraient comprendre la transmission protégée des demandes en ligne.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le gouvernement considère qu'un conseil d'administration efficace est un élément essentiel de la gouvernance d'entreprise et du régime de responsabilisation des sociétés d'État.

Lignes directrices sur la gouvernance des sociétés d'État et autres entreprises publiques, Secrétariat du Conseil du Trésor, Ottawa, juin 1996.

La gouvernance d'entreprise décrit le processus et la structure de surveillance de la direction et de la gestion d'une société d'État, grâce auxquels elle peut remplir son mandat et atteindre ses objectifs efficacement.

La SECB est une entité juridique distincte établie par une loi parlementaire comme un instrument de politique publique dans le secteur du développement économique. La *Loi sur la SECB* décrit le mandat, les pouvoirs et les objectifs de la Société. Des pouvoirs sont conférés à son conseil d'administration qui est composé de la présidente et première dirigeante, du vice-président et de cinq autres directeurs nommés par le Ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Le cadre législatif de la gouvernance et du régime de responsabilisation de la SECB est décrit à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dans laquelle le conseil d'administration est le centre du processus de gouvernance. Au mois de décembre 2006, un important changement dans la gouvernance et le régime de responsabilisation de la SECB a été apporté par suite de l'adoption de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Dans le cadre des efforts gouvernementaux pour renforcer la responsabilisation globale, la Loi contenait des modifications de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* qui éliminait le poste actuel combiné de président et premier dirigeant. Un nouveau poste de premier dirigeant sera créé pour remplacer le poste actuel de vice-président. La séparation de la fonction de président d'avec celle de premier dirigeant est conforme aux pratiques de bonne gouvernance existantes. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2007.

Le conseil d'administration de la SECB supervise la gestion de la société d'État et tient la direction responsable de son rendement. À son tour, le conseil est redevable au Parlement par l'entremise de son ministre. Conformément à la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la SECB doit présenter annuellement et faire approuver par le gouvernement un plan d'entreprise, un budget des immobilisations et un budget de fonctionnement.

La Société doit aussi préparer un rapport annuel, qui constitue le principal moyen pour la Société de rendre compte au Parlement et à tous les Canadiens. Les rapports annuels ainsi que les sommaires de tous les budgets et plans doivent être présentés au Parlement.

Toutes les sociétés d'État doivent tenir à jour des états financiers adéquats qui peuvent faire l'objet de vérifications annuelles. Le Bureau du vérificateur général du Canada a été nommé vérificateur de la SECB. Les dispositions de vérification sont les mêmes pour toutes les sociétés d'État et elles comprennent une opinion annuelle du vérificateur sur la fidélité de la présentation des états financiers et sur la conformité aux autorisations et la disposition relative aux autres questions abordées que les vérificateurs jugent appropriées. La SECB peut aussi faire l'objet d'une vérification de l'optimisation des ressources connue comme un examen spécial effectué tous les cinq ans.

La gouvernance d'entreprise ne cesse d'être une priorité pour le conseil d'administration de la SECB. En 2001, de concert avec le Conference Board du Canada, la Société a évalué dans quelle mesure elle se conformait aux lignes directrices sur la Régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques émises par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada. Des points de repère ont été établis. Une enquête de suivi a été menée en 2002 par le Conference Board du Canada. À la suite de cet exercice, la SECB a établi un outil d'autoévaluation de la gouvernance d'entreprise pour surveiller les principales composantes des bonnes pratiques de gouvernance ministérielle en ce qui concerne les lois spécifiques, le mandat et la structure organisationnelle de la SECB.

L'autoévaluation est effectuée une fois par année et est ensuite intégrée au rapport annuel de la Société. Les commentaires, les analyses et les justifications de la direction concernant l'évaluation de chaque ligne directrice y sont aussi inclus.

AUTOÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL	COMMENTAIRES
1. Tous les conseils d'administration de sociétés d'État devraient assumer la responsabilité explicite de l'intendance de la Société.	
a. Approuver de l'orientation stratégique et le plan d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none">Le conseil d'administration supervise l'orientation stratégique de la Société et a participé à l'élaboration du plan d'entreprise. Mai 2006 - le conseil s'est réuni pour approuver les priorités et l'orientation globale du plan d'entreprise et des budgets.
b. Déterminer les principaux risques et s'assurer que des systèmes de gestion adéquats ont été mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none">L'évaluation des risques fait partie de l'évaluation effectuée avec diligence raisonnable par la SECB de toutes les demandes de projets.Le conseil doit approuver les politiques qui contiennent les lignes directrices pour la direction en ce qui a trait au type de projets et au niveau de soutien permis.La direction fournit régulièrement des rapports au conseil sur le total des prêts engagés et sur le portefeuille de participations en capital, ainsi que sur les progrès par rapport aux objectifs de rendement.La SECB a établi une procédure interne liée à la réalisation de l'évaluation environnementale des risques sur ses projets et ses activités conformément à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.Un cadre de gestion des risques a été établi et l'objectif est d'en arriver à une stratégie exhaustive de gestion des risques qui comprendrait tous les aspects des activités de la Société en 2007-2008.
c. Approuver le plan de relève de la direction.	<ul style="list-style-type: none">La direction doit fournir les renseignements au conseil sur les besoins en matière de formation manifestés par le personnel.
d. S'assurer que les systèmes d'information et les pratiques de gestion sont exhaustifs et répondent aux besoins du conseil.	<ul style="list-style-type: none">La direction continue de recueillir les commentaires du conseil sur la quantité et la qualité des renseignements fournis.Le conseil doit approuver les activités du comité de vérification.Tous les groupes opérationnels de la SECB doivent préparer des plans de travail annuels.Le conseil doit approuver le rapport annuel.Le comité de vérification du conseil doit rencontrer les vérificateurs de la Société, et ce, deux fois par année.

OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

COMMENTAIRES

2. Les conseils d'administration de toutes les sociétés d'État doivent examiner les objectifs de leurs politiques publiques et le mandat prescrit par la loi de façon périodique afin de s'assurer de leur pertinence continue.
-
- a. Documenter les objectifs de politique publique existants de la Société.
- Le conseil doit examiner le mandat et l'énoncé de mission de la SECB dans le cadre du processus de planification d'entreprise.
 - Une demande d'examen du mandat a été faite et l'examen sera effectué durant l'exercice 2007-2008.
-
- b. Prendre en considération les compromis contemporains établis entre la politique publique et les objectifs commerciaux concurrentiels de la Société.
- La SECB compte sur son crédit parlementaire comme principale source de financement.
 - La SECB a un objectif bien défini concernant la politique publique, c'est-à-dire le développement économique.
 - Les initiatives commerciales à l'appui du mandat fonctionnent habituellement sans faire varier les coûts.
-
- c. Évaluer la pertinence du mandat de la société d'État et proposer des modifications, au besoin, et les présenter au Ministre approprié.
- Dans le cadre du processus de planification d'entreprise, la pertinence du mandat, de la mission et des priorités doit être examinée.
 - Dans sa lettre de décision de 2005, le Conseil du Trésor faisait état d'un examen potentiel du mandat de la Société. Ce processus sera complété durant l'exercice 2007-2008.

COMMUNICATIONS

COMMENTAIRES

3. Les conseils d'administration de toutes les sociétés d'État devraient s'assurer que la Société communique efficacement avec l'État, les autres intervenants et le grand public.
-
- a. Responsabilités relatives aux communications (actionnaires et intervenants)
- Le président et premier dirigeant a comme principale responsabilité de communiquer avec les actionnaires au nom du conseil.
 - Le vice-président a comme principale responsabilité de communiquer avec les intervenants.
 - La Société a mis en œuvre une stratégie de communication comprenant de nombreuses activités de communication qui ciblent le grand public.

- | | | |
|----|--|---|
| b. | Responsabilités relatives à la production de rapports. | <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de mesure du rendement de la SECB ne cesse d'être amélioré. • Les principaux rapports sont le rapport annuel et le plan d'entreprise. |
|----|--|---|

RAPPORTS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION

COMMENTAIRES

- | | | |
|--|---------------------------------|--|
| 4. Les conseils d'administration et la direction devraient établir une relation de travail efficace. | | |
| a. | Attribuer les responsabilités. | <ul style="list-style-type: none"> • La SECB a élaboré des mandats de responsabilités pour le conseil, le président, le vice-président, le comité de vérification et la direction. |
| b. | Établir une relation. | <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil a établi des accords de responsabilisation et des systèmes de mesure du rendement avec le président et le vice-président, lesquels sont examinés annuellement. • Le conseil a délégué le pouvoir d'approbation des projets à la direction relativement aux projets de moins d'un million de dollars qui respectent les limites normales en matière de risques et de politique. |
| c. | Établir une responsabilisation. | |

AUTONOMIE DU CONSEIL

COMMENTAIRES

- | | | |
|---|--|--|
| 5. Les conseils d'administration devraient s'assurer que le conseil peut fonctionner de façon autonome. | | |
| a. | Les rôles du président (Les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État suggèrent que les rôles du président et ceux du premier dirigeant soient distincts.) | <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi sur la SECB</i> stipule que le président est aussi le premier dirigeant. La <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i> a apporté des modifications à la <i>Loi sur la SECB</i>, voulant que le président ne soit plus le premier dirigeant. Le poste de vice-président a été aboli et le poste de premier dirigeant distinct a été créé à la place. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2007. |
| b. | Attribution des responsabilités. | <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil se réunit à huis clos au besoin. |
| c. | Fonctionnaires en tant que directeurs. | <ul style="list-style-type: none"> • Cinq des sept directeurs ne sont pas des fonctionnaires. • Le vice-président est un gouverneur en conseil nommé par décret, présentement fonctionnaire, mais le poste ne doit pas nécessairement être comblé par un fonctionnaire. • Conformément à la <i>Loi sur la SECB</i>, le président doit être le président de l'APECA, par surcroît un fonctionnaire. |

d.	Utilisation des comités.	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil n'a qu'un seul comité, le comité de vérification. Deux des trois membres votants du comité de vérification, notamment le président du comité, sont des directeurs externes. En raison de la taille relative du conseil de sept membres votants, il a été décidé de ne pas créer d'autres comités.
e.	Conseils indépendants.	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil a adopté, dans ses règlements administratifs, une procédure selon laquelle les directeurs peuvent se prévaloir de conseils de source indépendante.
f.	Conflits d'intérêt.	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil, dans ses règlements administratifs, a adopté un code de conduite qui décrit la procédure de déclaration de conflits d'intérêt conformément à la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i> et aux dispositions applicables du <i>Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat</i>.

LE POSTE DE PREMIER DIRIGEANT

COMMENTAIRES

6.	Afin de reconnaître l'importance du poste de premier dirigeant, tous les conseils d'administration de toutes les sociétés d'État devraient évaluer périodiquement le poste de premier dirigeant et évaluer le rendement du premier dirigeant.	
a.	Évaluation du poste de premier dirigeant (les lignes directrices suggèrent que le Ministre consulte le conseil concernant la nomination du premier dirigeant).	<ul style="list-style-type: none"> La présidente de l'APECA agit à titre de présidente et première dirigeante de la SECB nommé d'office, conformément à la <i>Loi sur la SECB</i>. Le conseil ne participe pas à la nomination du président et premier dirigeant selon ce modèle.
b.	Évaluation du rendement.	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil et la présidente ont établi un accord de responsabilisation annuel. L'opinion du conseil sur le rendement du vice-président et du président doit être transmise au Ministre et au Bureau du Conseil privé. Le conseil a évalué le rendement du vice-président pour 2006-2007.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

COMMENTAIRES

7. Les conseils d'administration de toutes les sociétés d'État doivent évaluer leur efficacité et procéder au renouvellement du conseil.

- | | |
|-------------------------------|--|
| a. Évaluation du conseil. | <ul style="list-style-type: none">Le conseil doit procéder à une autoévaluation de sa gouvernance dans le cadre du rapport annuel. |
| b. Renouvellement du conseil. | <ul style="list-style-type: none">L'opinion du conseil sur les nominations doit être transmise au Ministre.Le conseil a adopté un profil de compétences, qui a été transmis au Bureau du Conseil privé et au Ministre.La direction sollicite la participation du conseil dans les plus brefs délais possibles pour établir l'opinion du conseil sur l'ensemble de compétences des nouveaux candidats, ainsi que son opinion sur le renouvellement des membres existants. |

FORMATION DES DIRECTEURS

COMMENTAIRES

8. Les directeurs des sociétés d'État doivent recevoir une orientation et une formation adaptées à leurs besoins.

- | | |
|-------------------------|---|
| a. Nouveaux directeurs. | <ul style="list-style-type: none">La SECB a élaboré une trousse d'orientation pour les nouveaux directeurs.Une séance d'orientation d'une journée pour les nouveaux directeurs a eu lieu en mars 2007. La séance portait principalement sur la gouvernance d'entreprise. |
| b. Formation continue. | <ul style="list-style-type: none">Le conseil a adopté une politique sur la formation qui lui accorde au moins une conférence ou un séminaire sur des enjeux relatifs soit à l'économie ou à la gouvernance. |

RÉMUNÉRATION

COMMENTAIRES

9. Les conseils d'administration devraient examiner la justesse et le type de rémunération des directeurs.

- Sur demande, le Conseil doit examiner la rémunération et donner son opinion au Ministre et au Bureau du Conseil privé.

10. Le conseil d'administration doit assumer la responsabilité d'élaborer l'approche de la société d'État en ce qui concerne les questions relatives à la gouvernance.

- Le conseil a élaboré un cadre de gouvernance et un modèle d'autoévaluation avec l'aide du Conference Board du Canada.

ACTIVITÉ DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SECB s'est réuni à neuf reprises durant l'exercice 2006-2007 (huit réunions et une séance d'orientation). Ce fut une année de changements considérables dans la composition du conseil. Cinq des sept directeurs ont été remplacés durant l'année. Les nouvelles nominations sont entrées en vigueur vers la fin janvier et le mois de février 2007. De ce fait, le conseil sortant s'est réuni à sept reprises durant l'année, tandis que le nouveau conseil s'est réuni une fois. De plus, tous les nouveaux directeurs ont participé à une séance d'orientation d'une journée.

Le comité de vérification est le seul comité du conseil d'administration de la SECB. Avant la nomination des nouveaux directeurs, le comité de vérification était présidé par Sonny MacDougall, CA. Les autres membres du comité de vérification durant l'exercice 2006-2007 étaient Robert McFadgen, Ferne MacLennan et Betty Ann Aucoin. Un nouveau comité de vérification, présidé par Robert Munroe, CA, a été mis sur pied en mars 2007. Tous les administrateurs externes ont accepté d'agir à titre de membres du comité; cependant le quorum demeure à trois. Le comité de vérification est appuyé dans ses fonctions par le groupe de la vérification interne et par le directeur général des Services intégrés. Le Bureau du vérificateur général du Canada participe également à plusieurs des rencontres du comité de vérification.

Le comité de vérification s'est réuni deux fois durant l'exercice de 2006-2007 dans le cadre de ses responsabilités et fonctions, qui comprennent l'examen des états financiers et du rapport du vérificateur. Le comité de vérification s'occupe également de recommander l'approbation des prêts douteux, des dispenses de remboursement d'un prêt et des radiations.

PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION

MEMBRES	RÉUNIONS DU CONSEIL	COMITÉ DE VÉRIFICATION	ACOMPTE	INDEMNITÉ QUOTID.
Monique Collette	8	1	S.O.	S.O.
Rick Beaton	7	2	S.O.	S.O.
Ferne MacLennan	7	2	2 044,52 \$	2 000,00 \$
Betty Ann Aucoin	7	2	2 044,52 \$	2 000,00 \$
Gary Corsano	7	1	2 044,52 \$	1 750,00 \$
Sonny MacDougall	6	2	2 147,26 \$	1 750,00 \$
Robert McFadgen	7	1	2 044,52 \$	1 750,00 \$
NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL				
Eva Landry	2	S.O.	349,31 \$	500,00 \$
Robert Munroe	2	S.O.	452,05 \$	500,00 \$
Terry Miller	2	S.O.	452,05 \$	500,00 \$
Sara Figliomeni	2	S.O.	452,05 \$	500,00 \$
Frank MacInnis	2	S.O.	452,05 \$	500,00 \$
Marlene Usher	1	S.O.	S.O.	S.O.

GESTION DES RISQUES

Le risque désigne l'incertitude qui entoure des événements ou des résultats futurs. Il s'agit de l'expression de la probabilité et de l'impact d'un événement ayant le potentiel d'influencer l'atteinte des objectifs d'une organisation. Un certain élément de risque est inhérent à toutes les activités de la SECB. La gestion des risques est une approche systématique pour déterminer la meilleure façon de procéder dans un contexte incertain, grâce à la définition, à l'évaluation, à la compréhension, à la résolution et à la communication d'enjeux relatifs aux risques.

En 2005, la SECB a retenu les services de Deloitte & Touche s.r.l. pour procéder à l'élaboration du cadre de gestion des risques qui formerait le fondement d'une approche structurée, systématique et disciplinée de gestion intégrée des risques. Le cadre a confirmé les risques importants qui guettent la SECB; il a fourni les modes les plus courants de classification et de communication des risques dans l'ensemble de la Société ainsi qu'une structure d'évaluation, de production de rapports et de surveillance des risques à effectuer par différents groupes; il a également permis de veiller à ce que tous les risques soient dûment considérés dans un contexte quotidien.

D'ici la fin de l'exercice 2007-2008, la Société s'efforcera de mettre au point une stratégie exhaustive de gestion des risques qui touche tous les aspects des activités de la Société. Un des domaines développés durant l'exercice 2006-2007 a été l'élaboration d'un processus interne en vue de procéder à l'évaluation environnementale des risques sur les projets et les activités de la SECB conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

L'évaluation environnementale est un processus qui vise à prévoir les répercussions environnementales des initiatives proposées avant qu'elles ne soient mises en œuvre. L'évaluation environnementale vise à :

- déterminer les répercussions environnementales éventuelles;
- proposer des mesures d'atténuation des effets négatifs;
- prévoir les répercussions environnementales négatives importantes, même après la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation.

La LCEE est le fondement juridique du processus fédéral d'évaluation environnementale; elle établit les responsabilités et les procédures liées à la réalisation de l'évaluation environnementale des projets à propos desquels les autorités fédérales doivent prendre des décisions.

La SECB est assujettie à la LCEE depuis 2006. La Société a investi dans la formation du personnel pour procéder à ses propres évaluations environnementales et pour s'assurer que tous les projets et les initiatives internes sont évalués afin de déterminer leurs répercussions environnementales. Toute mesure d'atténuation établie est incorporée dans les modalités d'application de l'entente de prestation d'aide conclue entre la SECB et le requérant. La surveillance permanente de 100 % des projets est effectuée pour s'assurer que les conditions ont été respectées et que les procédures d'atténuation appropriées ont été mises en œuvre. Il s'agit d'une composante clé de l'approche de la SECB.

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Projets faisant l'objet de mesures d'atténuation	26
En cours ou sous évaluation	8
Examens internes de transfert de terrains	75 cotes foncières

RAPPORT ET ANALYSE DE LA DIRECTION

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Les crédits parlementaires de la SECB en 2006-2007 atteignaient 8,655 millions de dollars (2006 - 8,650 millions de dollars).

Les dépenses de développement engagées sous forme d'aide non remboursable se sont chiffrées au total à 4,9 millions de dollars. La Société a affecté 1,3 millions de dollars en aide directe aux entreprises et 3,5 millions de dollars en aide directe aux collectivités. En outre, le plan d'entreprise comporte d'autres secteurs d'intérêt tels que l'investissement ainsi que la Politique et défense des intérêts, auxquels sont attribués au total 0,1 million de dollars.

(En milliers de dollars)	CHIFFRES RÉELS	PLAN D'ENTREPRISE
	2006-2007	2006-2007
Aide aux entreprises	1 247 \$	4 850 \$
Aide aux collectivités	3 482	1 750
Politiques et Investissement	<u>132</u>	<u>500</u>
	<u>4 861 \$</u>	<u>7 100 \$</u>

En plus de l'aide non remboursable susmentionnée, la Société a consenti des prêts aux entreprises pour la somme de 2,9 millions de dollars (2006 – 2,8 million de dollars) lesquels ne figurent pas dans les dépenses précitées, car les prêts sont remboursables. L'aide financière remboursable et non remboursable en 2006-2007 totalisait 7,8 millions de dollars, ce qui est supérieur de 0,7 million de dollars au budget. Des fonds supplémentaires pouvaient être versés à des requérants dans le secteur de l'aide au développement étant donné que les recouvrements étaient de 0,7 million de dollars supérieurs au budget. L'excédent de revenu est attribuable aux recouvrements des prêts et des contributions remboursables, des locations, des créances irrécouvrables et à d'autres revenus. Par conséquent, nous sommes d'avis que la Société a bien rempli son mandat.

SOUTIEN DES PROGRAMMES

La Société emploie 46 personnes affectées à l'exécution des programmes, à l'administration des paiements, à la perception, au commerce et au développement ainsi qu'à diverses autres fonctions. Dans les bureaux de Sydney et de Port Hawkesbury, ces personnes veillent à ce que les clients habitant toutes les localités de la région visée par notre mandat aient accès à nos programmes et services.

Le personnel met en œuvre les programmes de la SECB, de l'APECA et du FICB. Pour mieux connaître le temps consacré à chaque secteur, la Société se sert d'un système électronique de contrôle du temps. Tous les employés enregistrent chaque jour par voie électronique le temps qu'ils consacrent à la SECB, à l'APECA et au FICB. Ce système les aidera à savoir avec précision le temps affecté à chaque groupe et les frais à imputer aux programmes par secteurs.

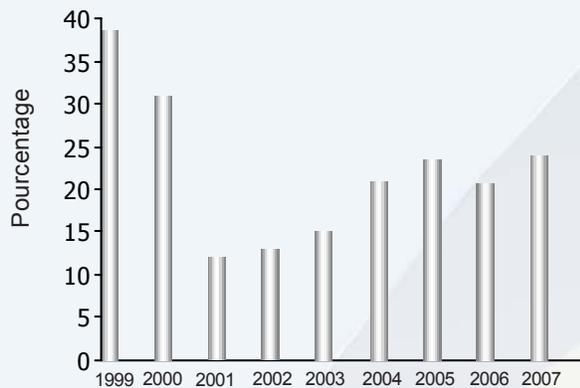
Comme le montre le tableau ci-dessous, les coûts administratifs engagés en 2006-2007 sont, dans l'ensemble, raisonnables par rapport au budget et à l'exercice précédent.

(En milliers de dollars)	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS	PLAN D'ENTREPRISE
	2006	2007	2007
Administration générale	1 238 \$	1 254 \$	902 \$
Soutien des programmes	<u>482</u>	<u>602</u>	<u>853</u>
	<u>1 720 \$</u>	<u>1 856 \$</u>	<u>1 755 \$</u>

Les frais de soutien aux programmes sont 0,1 million de dollars de plus que ceux de l'exercice précédent, et de 0,2 million de dollars inférieurs au budget en raison de divers facteurs, notamment le départ de certains employés et des ententes de détachement.

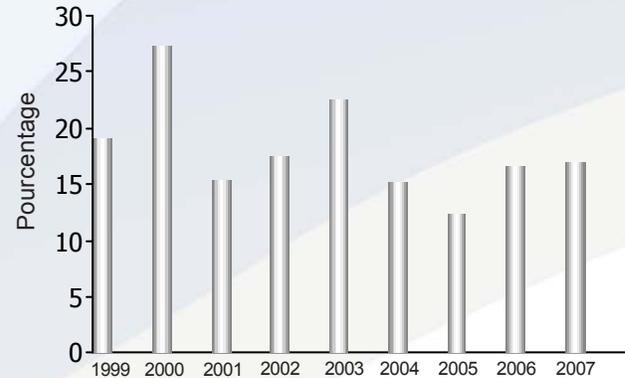
Les frais communs de soutien des programmes de la SECB et de l'APECA représentent 17,0 % (2006 – 16,6 %) de la dotation de tous les programmes mis en œuvre par les deux organismes. Il s'agit d'un coût raisonnable en rapport avec les taux des huit années précédentes, ainsi que le révèle le diagramme.

FRAIS GÉNÉRAUX EN % DES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT ET DÉBOURSEMENTS DE PRÊTS

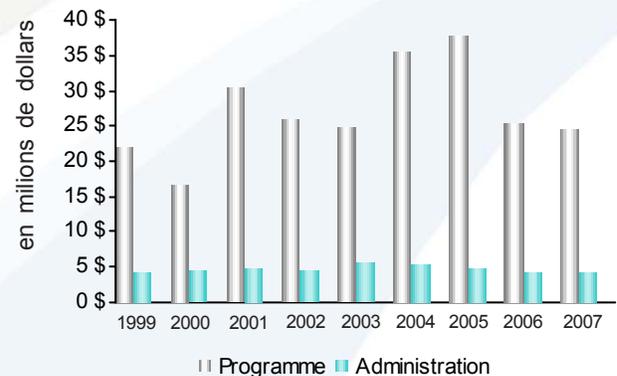


Ce pourcentage de frais généraux (frais administratifs et frais de soutien des programmes) par rapport aux dépenses de développement et aux déboursments de prêts a beaucoup diminué depuis 1999. Le pourcentage pour 2007 serait de 24 % (2006 - 20,6 %) par rapport au 38,7 % en 1999.

% DES FRAIS DE SOUTIEN DES PROGRAMMES



FRAIS DE LA SECB ET DE L'APECA, PROGRAMMES ET ADMINISTRATION



ARGENT

La Société maintient des fonds dans une banque à charte canadienne et elle perçoit des intérêts chaque mois. L'intérêt est calculé sur le solde mensuel moyen à un taux préférentiel moins 1,75 %. Au 31 mars 2007, le solde de trésorerie était de 5,9 millions de dollars et le taux d'intérêt payé par la banque était de 4,25 %.

PRÊTS

La Société fait appel à plusieurs modes de crédit, à savoir le prêt-subvention, le prêt productif d'intérêt, le prêt sans intérêt ainsi que la contribution remboursable sous condition.

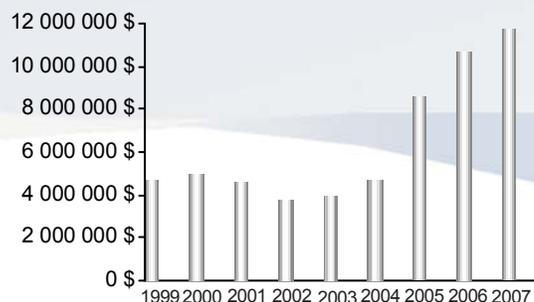
Le montant libéré et toutes les contributions remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est accordé. Si les conditions de l'emprunt ne sont pas respectées, la libération et les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

La Société a veillé à constituer un ensemble de programmes à la clientèle, notamment des prêts, des subventions et des contributions remboursables sous condition afin d'arriver à un juste équilibre nécessaire à la croissance et à l'expansion des entreprises des clients tout en permettant à la Société de maximiser le rendement de ses capitaux. L'accroissement du portefeuille de prêts fait que tous les remboursements perçus peuvent se transformer en prêts à des clients dans les années subséquentes.

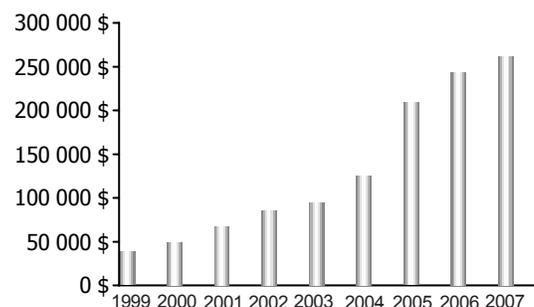
Pendant l'exercice, la Société a accordé 2,9 millions de dollars en prêts à des clients outre les subventions et les contributions provenant des divers programmes administrés par la SECB. Au 31 mars 2007, les prêts et les contributions remboursables en cours représentaient en tout 11,8 millions de dollars et étaient composés de 45 comptes. À cette date, le solde du portefeuille de prêts et contributions remboursables se chiffrait en moyenne à 261 860 \$, comparativement à 38 555 \$ en 1999.

Un montant de 1,0 million de dollars (2006 – 1,2 million de dollars) ont été recouvrés au cours de l'exercice; la somme équivaut à 12,0 % (2006 – 16 %) du solde net à la fin des exercices précédents, et elle se situe à 0,5 million de dollars au dessus du montant prévu dans le plan d'entreprise de la Société.

PRÊTS EN COURS ET CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



SOLDE MOYEN DES PRÊTS ET DES CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES



	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Prêts-subventions accordés	283 036 \$	282 938 \$	52 065 \$	(374 111) \$	- \$	- \$	- \$	585 891 \$	(26 579) \$
Remboursements de prêts	434 277 \$	388 609 \$	351 829 \$	585 064 \$	604 373 \$	551 099 \$	1 004 289 \$	1 170 136 \$	1 029 898 \$
Prêts réalisés	371 116 \$	820 142 \$	229 668 \$	806 077 \$	1 330 099 \$	1 408 314 \$	4 893 861 \$	2 768 001 \$	2 881 435 \$
Contributions remboursables sous condition accordées	- \$	3,1 M\$	9,0 M\$	3,7 M\$	1,7 M\$	3,7 M\$	0,02 M\$	0,7 M\$	0,5 M\$

À la suite de l'exercice de diligence raisonnable mené par les agents de programmes, la Société a atténué le risque de pertes en obtenant des garanties de la plupart des clients, le cas échéant. La Société possédait des garanties sur 53 % (61 % en 2006) des prêts en cours au 31 mars 2007. La garantie sert à protéger la Société contre les défauts de remboursement. La garantie porte sur l'un ou plusieurs des éléments suivants : des hypothèques de premier et de second rangs sur des biens fonciers ou immobiliers; des hypothèques mobilières; des garanties accordées par des particuliers et des personnes morales; des contrats de garantie générale; des obligations de premier rang et à taux flottant ou des billets.

PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

La provision pour prêts douteux établie en pourcentage des soldes de prêts en cours a diminué de façon considérable de 1999 à l'exercice en cours, pour se situer à 19,5 % (2006 - 19,4 %).

Cette provision a été déterminée sur la base de prêts particuliers d'après les renseignements courants à la fin de l'exercice et la connaissance que possède la direction des circonstances de l'entité donnée. Si la Société estime que la perception ne pourrait être réalisée avant l'échéance prévue, une provision pour prêt douteux est comptabilisée aux états financiers.

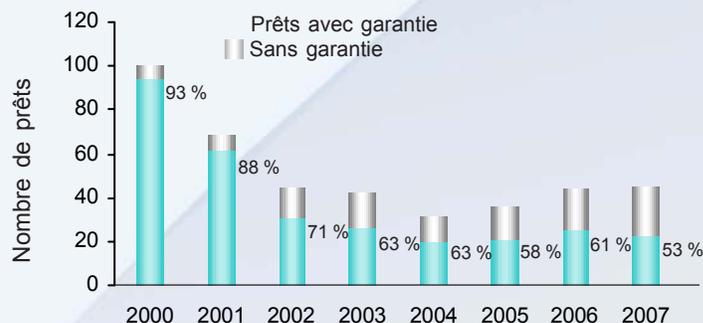
APECA

Les rentrées du portefeuille de l'APECA géré par la SECB pour l'exercice 2006-2007 se sont chiffrés au total à 4 312 000 \$ (2006 – 3 263 000 \$), soit 111 % (2006 – 104 %) de l'objectif établi.

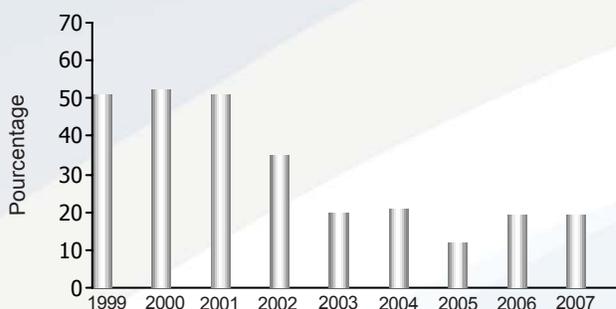
Au cours des sept dernières années, la Société a non seulement atteint les objectifs de recouvrement établis, elle les a dépassés comme l'indique le diagramme.

De plus, les activités de perception de la Société se sont traduites par un taux d'arriérés des débiteurs de 4 % (4 % en 2006). Ce résultat est attribuable aux efforts communs du personnel de la perception et des agents des programmes.

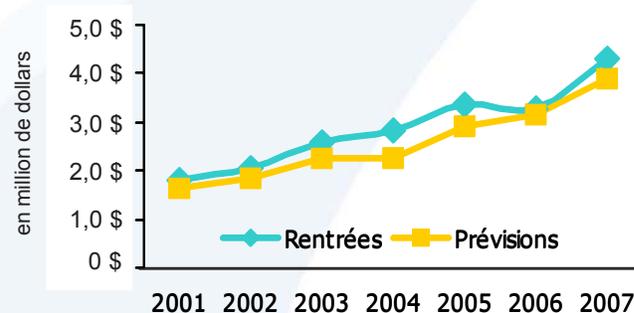
PORTEFEUILLE DE GARANTIES



PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX EN % DES PRÊTS EN COURS



PORTEFEUILLE DES DÉBITEURS DE L'APECA



PLACEMENTS EN ACTIONS

Il n'y a eu aucun autre placement en actions pendant l'exercice 2006-2007. Le nombre total de placements en actions demeure donc à trois (2006 - 4). Le rachat de parts différées totalisait 0 \$ (2006 - 120 000 \$).

PLACEMENT DANS LES FILIALES

CORPORATION FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON

La Société a comptabilisé un investissement d'un dollar dans la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) à la valeur d'acquisition, comme le gouverneur en conseil a demandé au FICB de procéder en tant que société d'État mère. Par conséquent, la Société n'exerce aucun contrôle ni aucune influence notable, et l'investissement est comptabilisé sur la base des coûts.

La liquidation du FICB débutera lorsque le dernier dollar du 91 millions de dollars aura été engagé. Nous prévoyons que les fonds seront entièrement affectés et le reste de l'actif et du passif du FICB sera transféré à la Corporation en 2007-2008.

DARR (CAP-BRETON) LIMITÉE

La Société a exploité ses filiales DARR (Cap-Breton) Limitée en tant que société de développement et de portefeuille de biens immobiliers. DARR fera l'acquisition, la gestion et la conservation de biens immobiliers afin d'appuyer la prestation des programmes de développement économique administrés par la SECB. Les états financiers de DARR sont présentés sur une base consolidée avec ceux de la SECB.

BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT

Les acquisitions de biens et d'équipement étaient de 731 803 \$, ce qui est légèrement inférieur au montant de 775 000 \$ prévu au budget du Plan d'entreprise. Les acquisitions de matériel et les rénovations prévues aux installations existantes ont eu lieu, y compris la construction d'une addition à la Maison MacDonald. Au cours de l'exercice 2006-2007, des rénovations ont été effectuées à Silicon Island et de la Société de développement du Cap-Breton s'est établie dans ces locaux.

PRESTATION DE SERVICES – APECA

Au cours de 2007, la Société a administré divers programmes de l'APECA d'une valeur de 19,6 millions de dollars (2006 - 19,9 millions de dollars) et a recouvré 2,3 millions de dollars (2006 - 2,5 millions de dollars) en salaires, en honoraires professionnels et autres frais d'exploitation liés à la prestation des services selon le protocole d'entente conclu entre la SECB et l'APECA.

PARC INDUSTRIEL SYDPORT

Un règlement à l'amiable a été signé en septembre 2005, avec un prix d'achat au comptant modifié de 1,255 millions de dollars. La Société a reçu des paiements de l'ordre de 72 929 \$ en 2006-2007 et elle doit recevoir des paiements de 252 071 \$ et 325 000 \$ en 2008 et 2009, respectivement. Les paiements ne portent pas intérêt, sauf s'il y avait défaut de paiement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existait plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

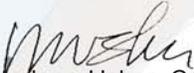
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que renferment les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et qu'elles sont conformes aux autorisations pertinentes. La direction a aussi la responsabilité de garantir que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables, et de superviser un programme complet de vérification interne. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière. La Société possède un service de vérification interne, dont les fonctions comprennent l'examen continu des contrôles internes et de leur application.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction, les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers consolidés sont examinés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité de vérification.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société en vue de formuler une opinion sur ceux-ci. La vérificatrice indépendante a accès pleinement et sans restrictions au Comité de vérification pour discuter de sa vérification et des constatations connexes.

La première dirigeante par intérim,


Marlene Usher, CA

Le directeur général par intérim, Services intégrés,


Thomas Plumridge, CA

Sydney, Canada
Le 25 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre aux fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

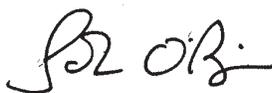
J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, aux règlements administratifs de la Société et aux statuts et règlements administratifs de sa filiale en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



John O'Brien, CA
directeur principal

Halifax, Canada

Le 25 mai 2007 (le 7 juin 2007 pour la note 15)

BILAN CONSOLIDÉ

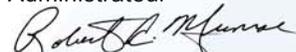
31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 954 787 \$	3 185 130 \$
Créances (note 3)	4 901 254	5 138 432
Frais payés d'avance	11 543	8 126
	<u>10 867 584</u>	<u>8 331 688</u>
À long terme		
Prêts nets (note 4)	9 484 356	8 616 560
Placements nets (note 5)	-	80 000
Placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (note 6)	1	1
Immobilisations corporelles nettes (note 7)	<u>3 221 556</u>	<u>2 743 867</u>
	<u>12 705 913</u>	<u>11 440 428</u>
	<u>23 573 497 \$</u>	<u>19 772 116 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	9 562 461 \$	7 011 091 \$
À long terme		
Obligation au titre des indemnités de départ constituées (note 9)	<u>484 871</u>	<u>454 727</u>
	10 047 332	7 465 818
AVOIR		
Bénéfices non répartis	13 363 365	12 306 298
Capital d'apport (note 13)	<u>162 800</u>	<u>-</u>
	<u>13 526 165</u>	<u>12 306 298</u>
	<u>23 573 497 \$</u>	<u>19 772 116 \$</u>
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 12)		
Événement postérieur (note 15)		

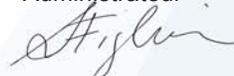
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur



Administrateur



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Charges de programme		
Frais de développement (note 10)	4 861 004 \$	5 571 346 \$
Frais d'administration et de soutien de programme (note 10)	1 856 631	1 719 917
Installations de location et de développement	410 707	409 520
Moins-value (notes 4 et 5)	1 107 918	1 469 977
Amortissement	<u>404 307</u>	<u>337 421</u>
	<u>8 640 567</u>	<u>9 508 181</u>
Produits		
Installations de location	600 863	582 454
Intérêts, placements et autres	315 428	230 634
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	<u>126 343</u>	<u>1 255 000</u>
	<u>1 042 634</u>	<u>2 068 088</u>
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) (note 13)		
Charges de programme	19 569 342	19 853 211
Salaires, services professionnels et autres	<u>2 305 201</u>	<u>2 496 231</u>
	21 874 543	22 349 442
Moins : Coûts recouverts de l'APECA	<u>(21 874 543)</u>	<u>(22 349 442)</u>
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	7 597 933	7 440 093
Crédit parlementaire	<u>8 655 000</u>	<u>8 645 000</u>
Résultats nets après le crédit parlementaire	1 057 067	1 204 907
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>12 306 298</u>	<u>11 101 391</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>13 363 365 \$</u>	<u>12 306 298 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Crédit parlementaire reçu	8 655 000 \$	8 650 000 \$
Somme reçue de l'APECA	22 787 579	23 870 129
Somme reçue de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton pour services fournis	292 299	483 021
Intérêts créditeurs et produits de placements reçus	288 640	227 468
Rentrées de fonds - activités de location et autres parties	522 973	663 405
Sorties de fonds - charges de programme et frais d'administration	(6 338 304)	(8 179 149)
Paiements faits au nom de l'APECA	(20 630 801)	(29 737 421)
Paiements faits au nom de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton	(187 890)	(594 768)
Paiements d'indemnités de départ	(175 449)	(147 291)
	<u>5 214 047</u>	<u>(4 764 606)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursements de prêts	1 029 898	1 170 136
Sorties de fonds - prêts	(2 881 435)	(2 768 001)
Remboursements de titres de participation	-	120 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(731 803)	(926 136)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	138 950	-
	<u>(2 444 390)</u>	<u>(2 404 001)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 769 657	(7 168 607)
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 185 130</u>	<u>10 353 737</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>5 954 787 \$</u>	<u>3 185 130 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

1. LA SOCIÉTÉ

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique) qui a été adoptée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

Le 25 août 2000, la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (Fonds d'investissement) a été constituée en société, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Fonds d'investissement a été créé pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser l'adaptation de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Fonds d'investissement a le même mandat que la Société. Le gouverneur en conseil a aussi exigé que, lorsque les fonds du Fonds d'investissement auront été entièrement engagés, le reste des actifs et des passifs soit transféré à la Société et que le Fonds d'investissement soit dissous.

La Société possède une filiale en propriété exclusive, soit DARR (Cape Breton) Limited (DARR), qui a été constituée aux termes de la *Companies Act* de la Nouvelle-Écosse. DARR possède et gère les biens immobiliers de la Société.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Consolidation et placement dans la filiale

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, DARR (Cape Breton) Limited.

La Société comptabilise son placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton au coût historique parce que le gouverneur en conseil a confié au Fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, la Société ne contrôle pas le Fonds d'investissement ou n'a pas d'influence notable sur ce dernier.

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés comme financement dans l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis au cours de l'exercice où ils sont approuvés. Les prélèvements sont fonction des besoins de trésorerie.

c) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette ou sont remboursables sous condition, selon les dispositions du contrat de prêt. Le montant libéré et tous les montants remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est octroyé. Si les conditions ne sont pas respectées, la remise de dette ou les montants remboursables sous condition sont contrepassés et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie pour chaque prêt en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant à son recouvrement à la date prévue. Lorsqu'un prêt devient douteux, les intérêts créditeurs cessent d'être comptabilisés. La comptabilisation des intérêts créditeurs reprend lorsque la provision d'un prêt douteux en particulier est contrepassée.

Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision pour prêts douteux.

e) Constatation des produits

(i) Revenus locatifs

Les revenus locatifs comprennent les produits tirés de la location de locaux, d'installations et de services connexes. Les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

(ii) Intérêts créditeurs et produits de placements

Les intérêts créditeurs et les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées. Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative nette. La valeur de réalisation estimative nette est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Le taux d'actualisation est établi selon le taux de prêt du Trésor aux sociétés d'État.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties sur la durée de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 20 ans
Matériel et ameublement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 3 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	5 ans

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime. La cotisation de la Société au Régime correspond au coût entier des cotisations patronales. Ce montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des employés et peut changer dans le temps selon les résultats du Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la Société au titre du Régime. Les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus. La Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ conformément à leurs conditions d'emploi. La Société constate le coût des indemnités futures dans les exercices au cours desquels les employés sont à l'emploi de la Société. Elle comptabilise le passif au titre de ces indemnités à mesure que celles-ci sont constituées. La direction établit l'obligation au titre des indemnités de départ constituées à l'aide d'une méthode fondée sur des hypothèses et ses meilleures estimations. Les modifications de ces estimations sont imputées ou créditées aux frais d'administration et de soutien de programme à l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis dans l'exercice où elles sont apportées.

j) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits, les charges et les engagements communiqués à la date des états financiers consolidés. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

k) Modifications comptables à venir

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les normes comptables dont il est question ci-dessous, qui auront une incidence pour la Société.

La norme intitulée *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation* établit des critères pour la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation et le classement des instruments financiers. La Société sera tenue de classer ses actifs financiers comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des placements détenus jusqu'à leur échéance, des actifs financiers disponibles à la vente, ou des prêts et créances. Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur, alors que ceux classés comme étant des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des prêts et créances seront initialement évalués à la juste valeur, puis évalués au coût après amortissement en ayant recours au taux d'intérêt effectif. La juste valeur d'un prêt ou d'une créance dont le taux d'intérêt ne correspond pas aux taux pratiqués sur le marché peut être estimée comme correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des rentrées de trésorerie futures obtenue en ayant recours aux taux d'intérêt couramment pratiqués sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire.

La norme intitulée *Résultat étendu* exige de présenter dans les autres éléments de résultat étendu certains gains ou certaines pertes qui autrement seraient comptabilisés en résultat net, et ce, jusqu'à ce qu'il soit approprié de les comptabiliser en résultat net. La Société pourra être tenue de produire un nouvel état financier intitulé " Résultat étendu " afin de rendre compte de tels montants jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour l'exercice 2007-2008 de la Société. La Société détermine actuellement les répercussions qu'auront ces normes sur la présentation de son information financière.

3. CRÉANCES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 13)	4 676 933 \$	4 896 510 \$
Somme due par la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton	1 570	108 289
Remise de taxe de vente harmonisée	28 091	26 053
Autres créances	<u>194 660</u>	<u>107 580</u>
	<u>4 901 254 \$</u>	<u>5 138 432 \$</u>

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. La somme due par la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton a trait à des services assurés en son nom. Les autres créances sont engagées dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrées entre les mains de débiteurs.

Les créances sont exigibles sur demande et ne portent pas intérêt, et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur car elles sont à court terme.

4. PRÊTS

Au 31 mars 2007, la Société avait un portefeuille de 45 comptes de prêts (44 en 2006). Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. Tous les prêts sont évalués, et les risques sont notés de faible (1) à élevé (5). Ce portefeuille comprend ce qui suit :

Notation des risques	<u>2007</u>			<u>2006</u>
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
5	3 886 835 \$	2 275 517 \$	1 611 318 \$	312 979 \$
4	1 318 200	23 881	1 294 319	1 838 140
3	2 482 235	-	2 482 235	3 012 658
2	2 971 600	-	2 971 600	3 452 783
1	<u>1 124 884</u>	<u>-</u>	<u>1 124 884</u>	<u>-</u>
	<u>11 783 754 \$</u>	<u>2 299 398 \$</u>	<u>9 484 356 \$</u>	<u>8 616 560 \$</u>

La Société a huit débiteurs (8 en 2006) qui représentent 63 p. 100 du solde (69 p. cent en 2006).

La provision pour prêts douteux comprend :

<u>2007</u>				<u>2006</u>
Solde d'ouverture	Radiations	Provision annuelle	Solde de clôture	Solde de clôture
<u>2 076 753 \$</u>	<u>(885 273) \$</u>	<u>1 107 918 \$</u>	<u>2 299 398 \$</u>	<u>2 076 753 \$</u>

Il n'y a eu aucune radiation (411 435 \$ en 2006) au titre de prêts qui ont été restructurés au cours de l'exercice.

La provision pour prêts douteux de 2,3 millions de dollars (2,1 millions en 2006) a été établie pour des prêts dont la valeur comptable initiale totalisait 3,4 millions de dollars (2,3 millions en 2006).

La juste valeur des prêts, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, selon le taux de prêt du Trésor aux sociétés d'État, est d'environ 8,2 millions de dollars (7,4 millions en 2006). L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est attribuable au fait que 79 p. cent des prêts du portefeuille (69 p. cent en 2006) sont assortis d'un taux d'intérêt nul.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

Échéance	2007		2006	
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Échu	54 948 \$	- \$	54 948 \$	19 968 \$
2007	-	-	-	1 125 001
2008	2 067 559	43 425	2 024 134	1 527 432
2009	1 797 863	205 572	1 592 291	1 477 658
2010	1 683 526	360 372	1 323 154	1 368 446
2011	1 707 247	361 572	1 345 675	1 345 675
2012 et au-delà	4 457 383	1 328 457	3 128 926	1 748 924
	11 768 526	2 299 398	9 469 128	8 613 104
Intérêts à recevoir	15 228	-	15 228	3 456
Total	11 783 754 \$	2 299 398 \$	9 484 356 \$	8 616 560 \$

Des prêts-subventions totalisant 251 497 \$ (309 936 \$ en 2006) ne sont pas inclus dans le portefeuille de prêts. L'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis comprend un recouvrement de 26 579 \$ (une charge de 585 891 \$ en 2006) pour les prêts-subventions.

Le portefeuille de prêts ne comprend pas les contributions remboursables sous condition qui totalisent 15 millions de dollars (14,9 millions en 2006). L'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis comprend une charge de 519 101 \$ (718 015 \$ en 2006) imputée aux frais de développement pour les contributions remboursables sous condition versées au cours de l'exercice.

5. PLACEMENTS

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. Le solde comprend ce qui suit :

	2007		2006	
	Coût	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Actions	1 895 556 \$	1 895 556 \$	- \$	80 000 \$

Les actions sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote, rachetables au gré de la Société ou du porteur, dans des sociétés du secteur privé. Aucun dividende n'a été reçu ni déclaré au cours de l'exercice (aucun en 2006). Aucune action privilégiée n'a été rachetée au cours de l'exercice (120 000 \$ en 2006), mais des actions privilégiées d'une valeur de 80 000 \$ ont été converties en un prêt portant intérêt.

La direction a comptabilisé ces placements après déduction d'une provision pour moins-value de 1,9 million de dollars (1,9 million en 2006). La juste valeur des placements, établie par actualisation des flux monétaires futurs prévus, est semblable à leur valeur comptable.

6. PLACEMENT DANS LA CORPORATION FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON

La situation et les résultats financiers vérifiés de l'exercice de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton se résument comme suit :

Bilan	31 mars 2007	31 mars 2006
Actif	42 510 759 \$	57 341 152 \$
Passif	11 765 034 \$	14 839 202 \$
Avoir de l'actionnaire	30 745 725 \$	42 501 951 \$

État des résultats	Exercice terminé le 31 mars 2007	Exercice terminé le 31 mars 2006
Charges de programme	(5 173 447) \$	(21 995 640) \$
Frais d'administration et de soutien de programme	(294 677)	(871 627)
Intérêts créditeurs	1 263 502	1 267 282
Perte pour activités abandonnées	(7 551 604)	(3 413 611)
Perte nette	<u>(11 756 226) \$</u>	<u>(25 013 596) \$</u>

Au 31 mars 2007, les engagements en cours au titre des activités de développement du Fonds d'investissement sont les suivants :

2008	13 226 680 \$
2009	<u>534 129</u>
	<u>13 760 809 \$</u>

Le Fonds d'investissement a émis une action de 1 \$. Cette action représente le placement de la Société dans le Fonds d'investissement et est comptabilisée au coût historique. Par conséquent, les résultats du Fonds d'investissement ne se trouvent pas dans les présents états financiers consolidés.

Le 3 mars 2006, le Fonds d'investissement a acquis Cape Breton Casting Inc. (CBCI) en exerçant la garantie sur les prêts non remboursés. L'acquisition pour un montant nul a entraîné la création d'une filiale du Fonds d'investissement. Les activités de CBCI sont présentées comme activités abandonnées, car l'établissement est à vendre.

Le Fonds d'investissement sera liquidé dès que les fonds auront été entièrement engagés, soit d'ici le 31 mars 2008. Les actifs et les passifs restants du Fonds d'investissement seront alors transférés à la Société et le Fonds d'investissement sera dissous.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé et réduction de valeur</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrains pour développement	694 124 \$	341 596 \$	352 528 \$	178 101 \$
Matériel, ameublement et améliorations locatives	2 015 998	1 826 103	189 895	229 288
Installations de location	<u>5 547 388</u>	<u>2 868 255</u>	<u>2 679 133</u>	<u>2 336 478</u>
	<u>8 257 510 \$</u>	<u>5 035 954 \$</u>	<u>3 221 556 \$</u>	<u>2 743 867 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Sommes à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (note 13)	5 844 247 \$	4 600 505 \$
Sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (note 13)	920 768	227 309
Taxe de vente harmonisée à payer	155 720	115 275
Autres créditeurs	<u>2 641 726</u>	<u>2 068 002</u>
	<u>9 562 461 \$</u>	<u>7 011 091 \$</u>

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres créditeurs, qui sont liés à des frais de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

9. INDEMNITÉS DE DÉPART

La Société verse des indemnités de départ à ses employés en fonction du nombre d'années de service et du salaire en fin de carrière. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne possède aucun actif. Le déficit est donc égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités de départ seront payées grâce à des crédits parlementaires futurs. L'information à propos du régime, établie au 31 mars, est la suivante :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, au début de l'exercice	615 565 \$	592 923 \$
Coût pour l'exercice	88 332	169 933
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(175 449)</u>	<u>(147 291)</u>
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, à la fin de l'exercice	<u>528 448 \$</u>	<u>615 565 \$</u>
Tranche à court terme	43 577 \$	160 838 \$
Tranche à long terme	<u>484 871</u>	<u>454 727</u>
	<u>528 448 \$</u>	<u>615 565 \$</u>

La tranche à court terme est incluse dans les créditeurs et charges à payer.

La détermination de l'obligation au titre des indemnités de départ constituées repose sur l'hypothèse que tous les employés ayant au moins trois années de service seront admissibles aux indemnités et que les employés prendront leur retraite à l'âge de 60 ans. La Société a appliqué un taux d'actualisation de 4,19 p. 100 (4,42 p. 100 en 2006) et un taux d'inflation hypothétique de 3,25 p. 100 (3,5 p. 100 en 2006).

10. CHARGES DE PROGRAMME

Les frais de développement et les autres charges de programme comprennent ce qui suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Frais de développement		
Aide aux collectivités	3 482 352 \$	2 935 405 \$
Aide aux entreprises	1 246 800	2 428 471
Politique et placement	<u>131 852</u>	<u>207 470</u>
	<u>4 861 004 \$</u>	<u>5 571 346 \$</u>
Frais d'administration et de soutien de programme		
Soutien de programme	602 432 \$	482 373 \$
Administration	<u>1 254 199</u>	<u>1 237 544</u>
	<u>1 856 631 \$</u>	<u>1 719 917 \$</u>

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement totalisaient 2 192 231 \$ (2 070 763 \$ en 2006).

12. ÉVENTUALITÉS

La Société a fait l'objet de poursuites dans le cours normal de ses activités. La direction estime qu'il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de ces poursuites et n'a pas établi de provision en ce sens dans ses états financiers. Une estimation des réclamations découlant de ces poursuites, le cas échéant, sera portée aux comptes de l'exercice où elle pourra être établie.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par ces entités, qui s'est élevé à 99 837 \$ (67 484 \$ en 2006), est présenté dans l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

La Société a signé avec la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton un protocole d'entente qui régit la prestation de services d'administration et de soutien de programme. La Société a fourni des services d'administration et de soutien de programme d'une valeur de 185 580 \$ (591 310 \$ en 2006) et a recouvré ce montant.

La Société loue des biens à Cape Breton Casting Inc. (CBCI), une filiale en propriété exclusive de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton. Le loyer, les taxes foncières et les autres frais connexes facturés à CBCI au cours de l'exercice ont totalisé 189 894 \$ (97 822 \$ en 2006), et une somme de 114 298 \$ (aucune en 2006) était à recevoir au 31 mars 2007. Au cours de l'exercice, la Société a aussi versé une contribution de 98 076 \$ (245 121 \$ en 2006) à CBCI.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 3 700 acres de terrain de la Société de développement du Cap-Breton, une société d'État fédérale. Un montant de 162 800 \$ a été comptabilisé comme capital d'apport pour ce terrain, soit la valeur comptable figurant pour celui-ci dans les comptes de la Société de développement du Cap-Breton.

14. RÉGIME DE RETRAITE

La Société et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de ce régime sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération moyenne à la retraite. Elles sont pleinement indexées selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique sont les suivantes :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cotisations de la Société	345 217 \$	386 582 \$
Cotisations des employés	165 162 \$	181 841 \$

15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 7 juin 2007, le gouverneur en conseil a révoqué la disposition du décret ayant créé la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton. Ce décret avait confié au fonds d'investissement le mandat d'agir comme société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En conséquence, depuis le 7 juin 2007, la Société contrôle le fonds d'investissement, et les états financiers futurs de la Société comprendront les comptes du fonds d'investissement.

Silicon Island, 70, rue Crescent
Sydney, Nouvelle-Écosse B1P 6T7
1-800-705-3926
www.ecbc-secb.gc.ca



*Enterprise
Cape Breton
Corporation*

*Société
d'expansion
du Cap-Breton*

Canada 